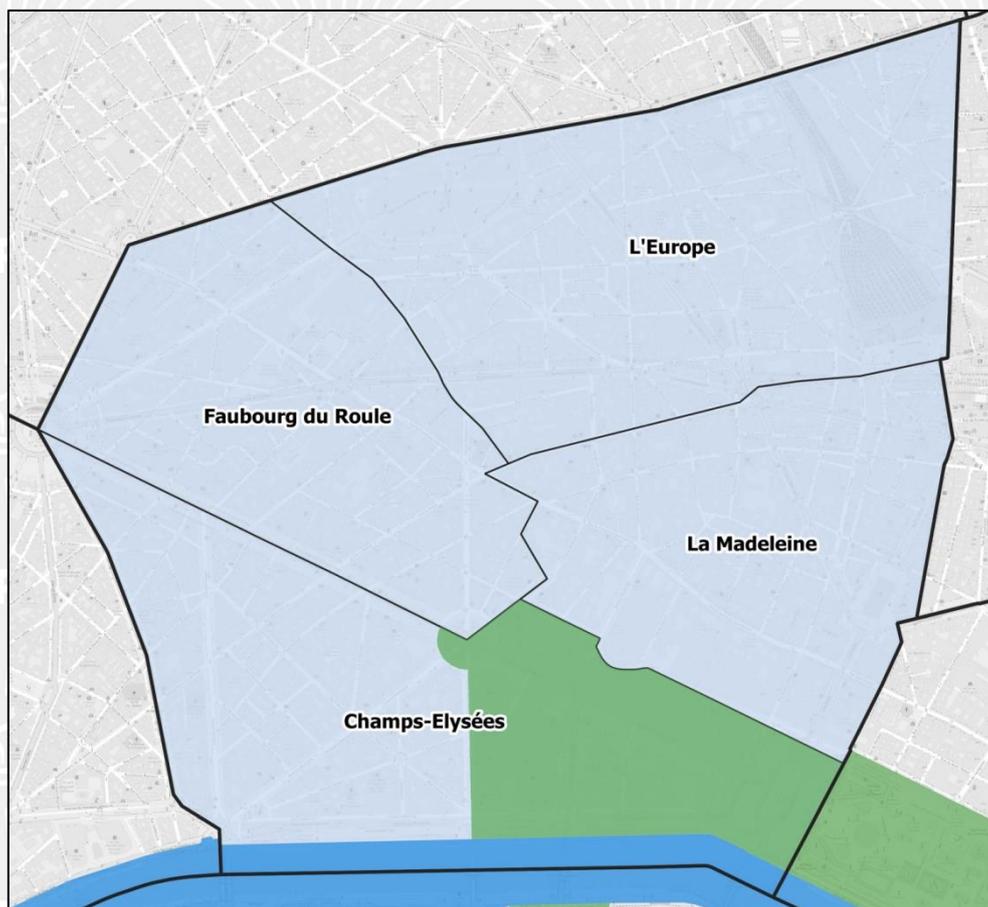


PORTRAIT SOCIAL DU 8^E ARRONDISSEMENT

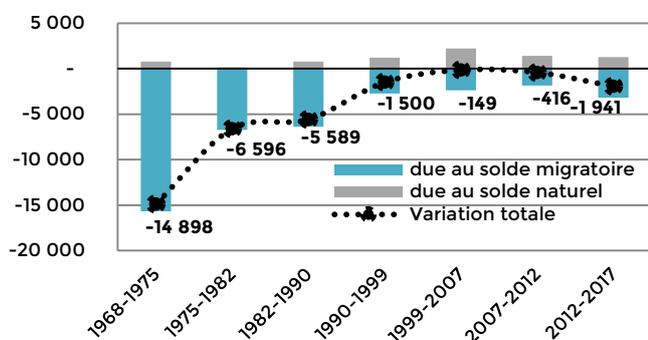


Synthèse

Avec un peu moins de 37 000 habitant-e-s en 2017, le 8^e est l'un des arrondissements les moins peuplés de la capitale. Il a connu une baisse importante de sa population ces dernières années (- 1 %/an en moyenne depuis 2012), à un rythme plus soutenu que la moyenne parisienne (- 0,5 %/an en moyenne sur la même période), en particulier dans le quartier des Champs Élysées (- 9 %/an).

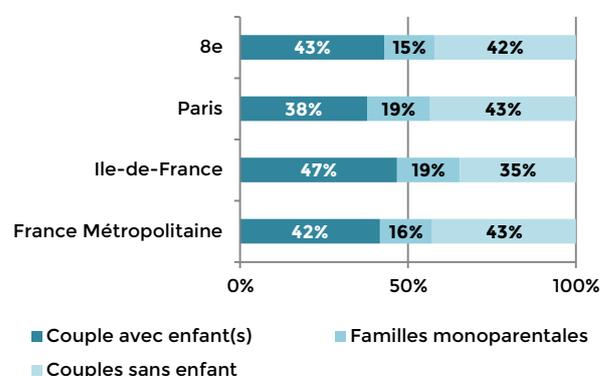
Sa population se distingue par la forte présence de familles¹ (50 % des ménages, + 5 points de pourcentage par rapport à Paris) - y compris nombreuses (9 % des familles, + 1 points de pourcentage) - et donc d'enfants (18 % de l'ensemble des habitant-e-s, + 2 points de pourcentage). À l'inverse, la part des jeunes adultes de 25-39 ans est nettement plus faible dans le 8^e que dans l'ensemble du territoire parisien (22 %, - 4 points de pourcentage). À noter que la part de familles monoparentales, plus exposées au risque de précarité, est en revanche relativement faible au sein de l'arrondissement (15 % des familles, - 4 points de pourcentage).

Graphique 1 • Variation du nombre d'habitant-e-s du 8^e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire.



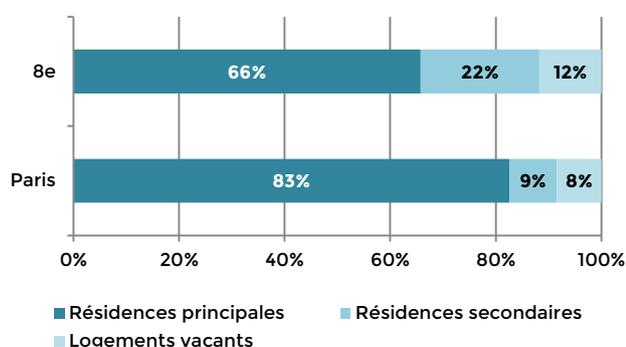
Source : Insee RP 2017.

Graphique 2 • Répartition des familles selon leur type en 2017.



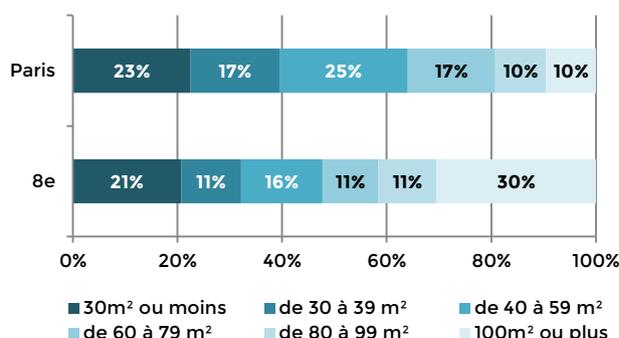
Le parc immobilier du 8^e se caractérise par un nombre important de résidences secondaires, qui constituent plus d'un cinquième de l'ensemble des logements- une proportion bien au-dessus de la moyenne parisienne, à 9 %. Sur tout le territoire, le taux de vacance est également élevé (12 %), notamment dans le quartier des Champs Élysées (20 %). S'agissant des résidences principales, on note une forte présence de surfaces d'habitation de plus de 100 m², ainsi qu'une part de logements inconfortables un peu plus importante qu'à Paris, en lien avec l'ancienneté des bâtiments. Enfin, le 8^e se distingue par la faiblesse de son parc social : à peine 2 % en 2017 selon le recensement de population.

Graphique 3 • Répartition des logements selon leur statut d'occupation entre 2012 et 2017.



Source : Insee RP 2017.

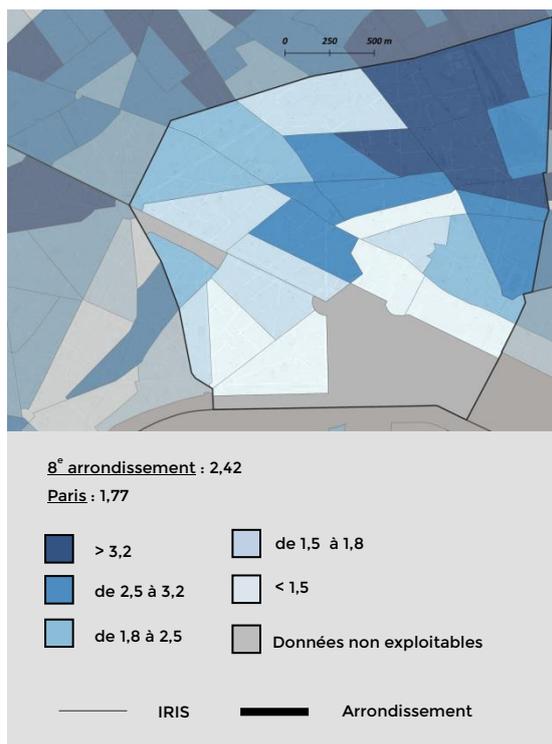
Graphique 4 • Répartition des résidences principales selon leur taille en 2017.



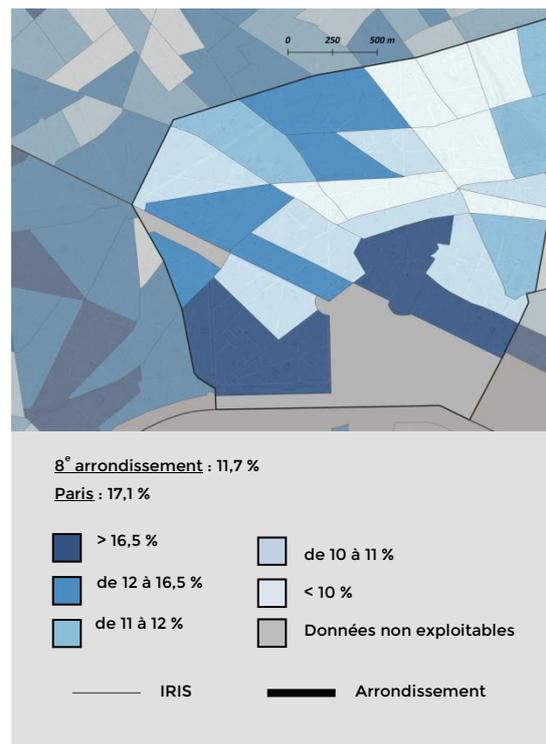
¹ Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

Les indicateurs relatifs au niveau de vie des ménages sont par ailleurs très favorables et relativement homogènes : **le revenu médian disponible par UC des ménages du 8^e est ainsi l'un des plus élevés de l'ensemble des arrondissements de la capitale** en 2017, à près de 41 300 € annuels (contre 27 400 € annuels à Paris), en lien notamment avec la forte part de **cadres et professions intellectuelles supérieures** ; les habitant-e-s de l'arrondissement sont nettement plus diplômé-e-s que l'ensemble de la population de la capitale ; la proportion de foyers vivant sous le seuil de pauvreté, à 9 %, est près de deux fois plus faible qu'à Paris ; **le recours à l'offre sociale y est moindre** quelle que soit son type : aides au logement, aides aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, protection de l'enfance ; etc..

Carte 1 · Nombre de cadres pour 1 employé-e ou ouvrier-e par IRIS en 2017



Carte 2 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Seule singularité, le quartier des Champs Élysées se caractérise par un niveau de vie médian très élevé mais il présente aussi quelques signes de fragilité socio-économiques. La population non-diplômée y est par exemple plus importante qu'ailleurs et l'emploi précaire touche davantage d'actif-ve-s. À l'inverse, le quartier de l'Europe est celui qui affiche les indicateurs de « santé sociale » les plus favorables.

À noter que la plupart de ces données s'inscrivent dans un contexte de pré-crise sanitaire, dont l'impact ne peut pas être évalué avec les données constitutives des portraits d'arrondissement - en particulier sur la démographie parisienne. Elles permettent toutefois d'appréhender et de comprendre les tendances de long-terme socioéconomiques et démographiques des différents arrondissements de la capitale. Les travaux de l'Observatoire des impacts sociaux de la crise, démarche d'observation sociale partagée et partenariale portée depuis 2021 par la Ville de Paris, la Caf de Paris, le Samusocial de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), offrent des analyses complémentaires à partir de données plus récentes et de sources plus diverses (notes de conjonctures consultables sur [le site de l'Apur](#)).

Préambule méthodologique

Les Portraits sociaux d'arrondissement sont une publication de l'Observatoire social de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. L'objectif de ces Portraits est de fournir aux Espaces Parisiens des Solidarités, aux mairies d'arrondissement, ainsi qu'à leur tissu associatif, entreprises et citoyens, des clés de lecture sur la situation sociale de leur territoire *via* la diffusion et l'analyse d'indicateurs variés. Lorsque les données le permettent, ces indicateurs sont étudiés à l'échelle des quartiers et des IRIS de l'arrondissement (*voir encadré 1*).

Encadré 1 • Les IRIS et quartiers d'arrondissement

L'Insee a développé un découpage du territoire français en mailles de taille relativement homogène, de 2 000 habitant-e-s en moyenne. Elles sont appelées IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) et constituent la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Un TRIRIS est une zone composée de plusieurs IRIS (généralement trois).

Les quartiers d'arrondissements auxquels les Portraits font référence sont ceux des Conseils de quartiers².

Les Portraits sont organisés autour de 6 grandes thématiques, qui constituent chacune une partie pouvant être consultée indépendamment :

- Démographie et famille
- Logement
- Emploi, précarité et insertion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Prévention et protection de l'enfance.

Les données mobilisées sont multiples : recensement de population de l'Insee (RP), données de la Caf, de Pôle Emploi, du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, etc.. Pour chaque indicateur, les différentes sources sont précisées. Il est à noter que les données de la statistique publique en général, et du recensement de la population en particulier, sont produites avec un décalage de plusieurs années par rapport à l'année de collecte, correspondant au temps nécessaire au retraitement et à la fiabilisation de la donnée (*voir encadré 2*). Toutefois, cette temporalité n'entame pas la pertinence de l'observation menée dans ces diagnostics car l'analyse et la compréhension des indicateurs d'un territoire proviennent de leur comparaison dans le temps et dans l'espace. Les évolutions statistiques s'observent à travers des tendances de fond, qui mettent en général plusieurs années à se dessiner.

À travers l'analyse des chiffres mobilisés dans les portraits, l'objectif de cette publication est donc d'identifier les spécificités de chaque arrondissement d'un point de vue territorial (par comparaison avec les moyennes parisienne, nationale, mais aussi celles des autres arrondissements), et temporel (en décrivant les évolutions constatées depuis les précédentes années étudiées).

Encadré 2 • Le recensement de population de l'Insee

Depuis 2004, le recensement de la population s'appuie sur une collecte de données répartie sur cinq années. Il est millésimé à la date du milieu de la période de collecte (dite année « médiane »).

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la collecte est exhaustive et a lieu tous les cinq ans : les communes sont réparties en cinq groupes et un groupe est recensé chaque année. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte est organisée chaque année sur un échantillon de logements tiré dans le répertoire d'immeubles localisés, lequel est tenu à jour en continu : ainsi, 8 % des logements de Paris sont recensés annuellement, soit 40 % au total en 5 ans.

En raison du temps de traitement que nécessite l'exploitation de toutes les données utilisées dans les Portraits et par soucis de comparabilité entre les arrondissements, il a été décidé de mobiliser le recensement de population 2017 pour tous les territoires. Celui-ci est le résultat des collectes qui s'étalent de 2015 à 2019. S'il ne s'agit pas du millésime le plus récent diffusé par l'Insee, il ne précède que de deux années le dernier recensement exploitable à l'échelle des IRIS, qui date de 2019. Nous avons estimé que cette différence n'altérerait pas notre analyse, d'autant que les évolutions sur cette période pré-crise sanitaire pourraient être moins marquées que celles qui ont suivies cette dernière.

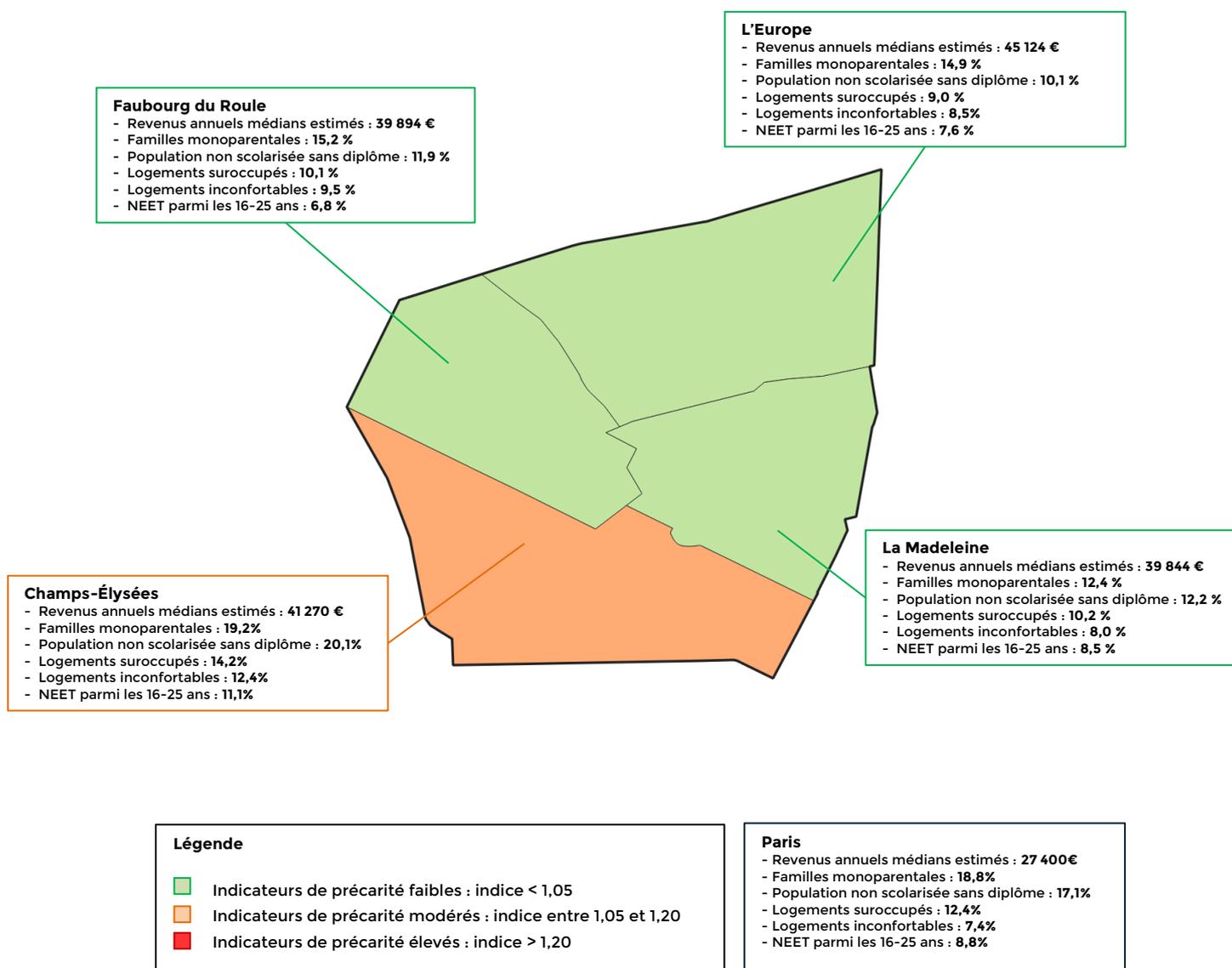
À noter enfin qu'en raison de la méthodologie de collecte, les recensements de population ne peuvent être comparés entre eux que si cinq ans (minimum) les séparent. Aussi dans les Portraits, les données de 2017 sont comparées à celles de 2012.

² Consultez [le site de la Ville de Paris](#) pour en savoir plus sur les Conseils de quartier.

Les millésimes des sources varient d'un indicateur à l'autre - de 2017 pour le recensement de population (*voir encadré 2*) à 2020 pour certaines données de la Caf. Au-delà de cette datation, l'Observatoire social s'attache à décrire les évolutions récentes que connaissent les indicateurs sociodémographiques de l'arrondissement, afin de mieux anticiper leur trajectoire.

Enfin, notons que l'analyse de certains indicateurs - en particulier les niveaux de recours aux différentes aides sociales facultatives de la Ville de Paris - appelle à une certaine prudence : en effet, leurs évolutions et les spécificités de certains arrondissements ne reflètent pas uniquement les besoins sociaux des habitant·e·s d'un territoire mais peuvent aussi s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge (évolution du nombre de professionnel·le·s dans les services, changement de certaines conditions d'attribution, etc.).

Typologie sociale des quartiers du 8^e arrondissement



L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. Il est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie médian des ménages
- La part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles
- La part des personnes de plus de 15 ans sans diplôme
- La proportion de résidences principales en suroccupation
- La part de résidences principales inconfortables (sans salle de bain ni douche)
- La proportion de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) parmi les 16-25 ans

La valeur de référence de l'indice est obtenue à partir des 6 indicateurs de la capitale et vaut 1. Chaque quartier est ensuite comparé à cette référence : plus la valeur de l'indice excède 1, plus le quartier est confronté à une précarité sociale et économique importante ; à l'inverse, plus la valeur de l'indice se rapproche de 0, plus le quartier est préservé de cette précarité. Sur l'ensemble du territoire parisien, les indices de chaque quartier varie de 0,65 à 1,91.

Chiffres clés

Thématique	Indicateurs	8 ^e		Paris	
		Effectif	Part	Effectif	Part
Démographie	Population (2017)	36 808		2 187 526	
	0-17 ans (2017)	6 774	18 %	363 127	17 %
	60-74 ans (2017)	5 433	15 %	310 118	14 %
	75 ans et plus (2017)	2 780	8 %	170 331	8 %
	Évolution de la population (2012-2017)	- 1 941	- 1 %/an	- 55 095	- 0,5 %/an
	Population de nationalité étrangère (2017)	4 870	13 %	314 314	14 %
	Densité de population (2017)	9 487 hab/km ²		25 247 hab/km ²	
Ménages Familles Logement	Taille moyenne des ménages	2,02		1,88	
	75 ans et plus vivant seuls (2017)	1 329	48 %	82 920	51 %
	Familles monoparentales (2017)	1 349	15 % (des familles)	96 618	19 % (des familles)
	Familles nombreuses (2017)	835	9 % (des familles)	42 808	8 % (des familles)
	Résidences principales locatives HLM (2017)	441	2 %	204 113	18 %
	Résidences principales suroccupées (2017)	1 766	10 %	141 100	12 %
	Résidences principales inconfortables (2017)	1 604	9 %	84 257	7 %
Revenus et pauvreté	Revenu annuel médian disponible par UC (2017)	41 270 €		27 400 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)	9 %		15 %	
	Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)	1 021	16 %	104 614	24 %
	Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2022)	91		2 598	
Catégories socio- professionnelles	Ouvrier-e-s parmi les actif-ve-s (2017)	1 007	5 %	80 965	7 %
	Employé-e-s parmi les actif-ve-s (2017)	3 250	16 %	230 957	19 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actif-ve-s (2017)	10 304	51 %	551 898	46 %
	Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)	3 032	12 %	271 571	17 %
Emploi et chômage	Population au chômage parmi les 15-64 ans actif-ve-s (2017)	1 721	9 %	140 723	12 %
	Personnes en demande d'emploi en fin de mois, en catégorie A,B et C (31/12/19)	2 270		198 117	
	Salarié-e-s en contrats précaires (2017)	1 834	13 %	145 838	16 %
	NEET parmi les 16-25 ans (2017)	448	8 %	27 944	9 %
Recours à l'offre sociale	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)	545		62 927	
	Population couverte par le RSA (31/12/2016)	826	2 %	101 892	5 %
	Nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)	2 691		232 866	
	Population couverte par une aide au logement Caf (31/12/2016)	3 434	10 %	385 686	18 %
	Bénéficiaires de l'AAEH parmi les moins de 20 ans (2019)	148	19 %	10 169	24 %
	Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)	221	10 %	31 178	22 %
	Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et plus (31/12/2019)	162	2 %	18 253	4 %
	Mineur-e-s bénéficiant de mesures éducatives en milieu ouvert* (2019)	37	5 %	3 930	11 %
	Mineur-e-s confié-e-s à l'ASE* (2019)	20	3 %	2 106	6 %

* hors MNA et situations non parisiennes

Sommaire

■	Démographie et familles	11
	Population du 8^e	11
	La baisse notable du nombre d'habitant·e·s depuis 2012 touche particulièrement le quartier des Champs Élysées	11
	L'arrondissement se caractérise par une proportion importante d'habitant·e·s moins de 25 ans mais une part plus faible de jeunes adultes	11
	Le 8 ^e enregistre l'une des densités les plus faibles de la capitale	12
	Les personnes de nationalité étrangère sont aussi présentes qu'à Paris, comptant pour 13 % des habitant·e·s	13
	Ménages et familles	13
	Le 8 ^e est un arrondissement très familial	13
	Les couples avec enfant(s) sont surreprésentés parmi les familles, mais l'effectif de familles monoparentales progresse nettement depuis 2012.....	14
	Près d'une famille sur dix est une famille nombreuse.....	15
	Parmi les moins de 25 ans, les adolescent·e·s et les jeunes majeur·e·s sont particulièrement surreprésenté·e·s	15
	Plus d'une personne isolée sur dix est âgée de 80 ans ou plus	16
	Le recours des foyers du 8 ^e aux prestations de la Caf est hétérogène selon le type de ménage	16
■	Logements	17
	Structure du parc de logements	17
	Les résidences secondaires constituent 1/5 ^e du parc de logements.....	17
	Le taux de vacance est élevé sur l'ensemble du territoire et l'est plus particulièrement dans le quartier des Champs Élysées.....	17
	Résidences principales	18
	Le parc de logements se caractérise par une rotation un peu plus forte de ses habitant·e·s	18
	Le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,56 et fait partie des plus élevés de la capitale	18
	La suroccupation des résidences principales est faible et surtout localisée au sud de l'arrondissement.....	19
	La proportion de résidences inconfortables est plus élevée qu'à Paris, en lien avec l'ancienneté des bâtiments	19
	Le 8 ^e accueille principalement des propriétaires et locataires du parc privé	20
	Parc de logements sociaux	20
	Le 8 ^e est très peu doté de logements sociaux.....	20
	Le parc social, aux 4/5 ^{ème} en PLAI et PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes	21
	Les prix au m ² sont dans la moyenne de la capitale	21
	Aides au logement et prévention des expulsions	21
	Peu d'habitant·e·s ont recours aux aides au logement de la Caf	21

Le Fonds de solidarité pour le logement et les aides facultatives de la Ville de Paris sont également peu plébiscités	22
■ Emploi, insertion et précarité	24
Catégories socioprofessionnelles et revenus	24
Bien que moins nombreux-ses au sud du 8 ^e , les cadres et professions intellectuelles supérieures comptent pour plus de la moitié des actif-ve-s	24
Le niveau de vie médian des ménages est parmi les plus élevés de la capitale	25
Le taux de pauvreté est presque deux fois plus faible qu'à Paris mais son intensité est plus importante	25
Activité, emploi et chômage.....	26
La population de l'arrondissement est plus diplômée que l'ensemble de la population de la capitale, notamment dans le quartier de l'Europe.....	26
L'emploi précaire touche moins d'une personne salariée sur sept.....	26
Le taux chômage est globalement faible et touche davantage les femmes	27
Le profil des personnes inscrites à Pôle Emploi reflète le niveau de diplôme de la population du 8 ^e	28
Recours aux prestations et aides sociales	28
La part d'individus couverts par le RSA est l'une des plus faible de la capitale.....	28
Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires.....	29
La dépendance aux prestations sociales est moindre	30
Focus sur l'activité et la précarité des jeunes.....	30
Les trajectoires scolaires des jeunes sont plus longues.....	30
Le 8 ^e compte très légèrement moins de jeunes NEET que Paris	31
Cartographie de la grande exclusion	31
Lors de la Nuit de la Solidarité 2021, 74 personnes sans-abri ont été décomptées dans l'arrondissement.....	31
Le 8 ^e dispose de peu de places d'hébergement pérenne et de services d'accueil à destination des personnes sans domicile	32
■ Personnes âgées	34
Démographie et mobilité	34
Le vieillissement de la population est moins marqué qu'à Paris.....	34
Les seniors du 8 ^e qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement	34
Précarité et logement.....	34
Le niveau de vie des seniors est élevé sur l'ensemble du territoire	34
La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est quasi nulle ...	35
Le 8 ^e enregistre un taux de recours au minimum vieillesse très faible	35
Isolement et perte d'autonomie.....	36
La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est importante	36
La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est équivalente dans l'arrondissement et à Paris.....	36
Peu de seniors de 65 ans ou plus sont bénéficiaires de l'APA	37

Indice composite de vulnérabilité des séniors	37
Cartographie de l'offre destinée aux séniors	38
■ Personnes en situation de handicap	39
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AAEH	39
Les enfants en situation de handicap sont assez peu représenté-e-s	39
La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AAEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement	39
Les familles allocataires du 8 ^e sont moins confrontées à des situations de pauvreté	40
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH	40
La proportion d'adultes en situation de handicap dans le 8 ^e est deux fois inférieure à celle de la capitale	40
La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH dans le 8 ^e vivent seules et sont globalement plus jeunes qu'à Paris	41
Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté.....	41
Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap	42
La proportion de bénéficiaires de la PCH est faible.....	42
L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public plus âgé dans le 8 ^e qu'à Paris	42
Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 8 ^e est équivalent à celui de la capitale	42
Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap	43
Le 8 ^e n'abrite pas de foyer d'accueil médicalisé.....	43
... ni d'établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap	44
■ Prévention et protection de l'enfance	45
Prévention spécialisée et service social scolaire	45
Le territoire n'est pas couvert par la prévention spécialisée.....	45
Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 142 enfants ont été accompagnés par un service social scolaire.....	45
La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire	45
Seulement 50 informations préoccupantes ont été remontées au titre de la protection de l'enfance en 2018.....	45
Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires.....	46
Une faible proportion de jeunes du 8 ^e bénéficient d'une action éducative	46
La part de mineur-e-s concerné-e-s par une mesure de placement est également peu élevée .	47
Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance	47
■ Glossaire	48
■ Données et contact	50

■ Démographie et familles

Population du 8^e

La baisse notable du nombre d'habitant·e·s depuis 2012 touche particulièrement le quartier des Champs Élysées

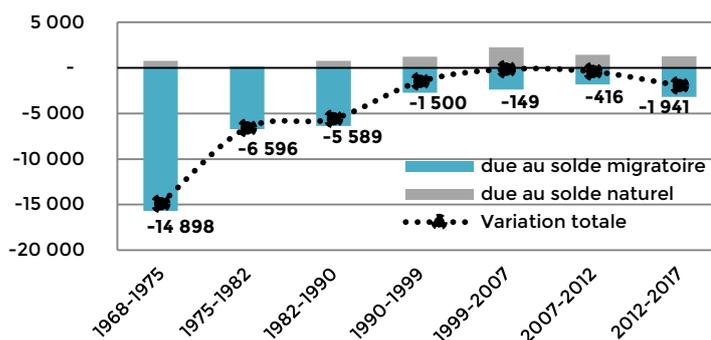
Au 1^{er} janvier 2017, le 8^e arrondissement compte un peu plus de **36 800 habitant·e·s, soit 1,7 % de la population parisienne**. Il s'agit de l'un des arrondissements les moins peuplés de la capitale. Après une stagnation démographique entre 1999 et 2012, la **tendance est à la baisse sur les cinq dernières années du recensement** : le territoire a perdu un peu plus de 1 900 habitant·e·s entre 2012 et 2017, ce qui correspond à une diminution moyenne de -1%/an - un rythme deux fois plus rapide que le rythme parisien (-0,5%/an).

Le solde naturel positif étant quasi stable

depuis 2007 (+1 300 personnes sur la période 2012-2017), les fluctuations de la population sont essentiellement dues aux variations du solde migratoire, dont le déficit s'est creusé (-1 900 individus sur la même période).

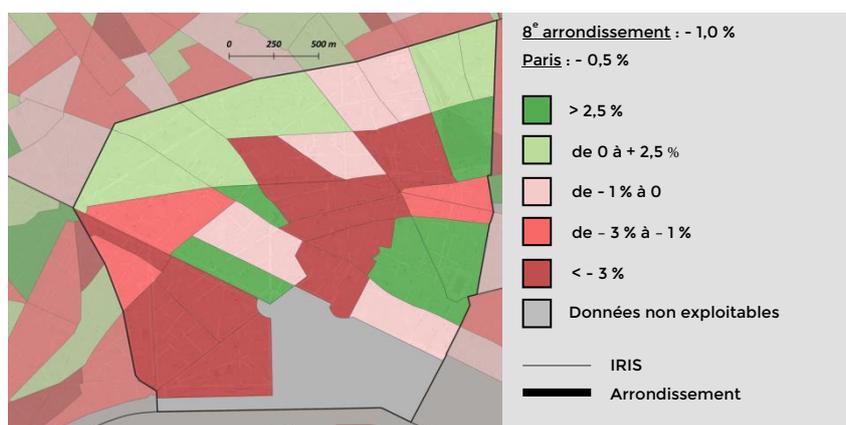
À l'échelle infra-arrondissement, le quartier des Champs Élysées se démarque par un déclin démographique très important, **de l'ordre de -9%/an en moyenne sur la période 2012-2017**. Dans le reste du territoire, on observe une séparation entre **les IRIS situés au nord et à l'est, qui connaissent pour la plupart une augmentation de leur population** - jusqu'à +10%/an dans certains îlots - et ceux qui se situent au centre, davantage concernés par une baisse.

Variation du nombre d'habitants du 8^e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire



Source : Insee, RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007, 2012 et 2017, Etat civil.

Carte 1 · Evolution annuelle de la population par IRIS entre 2012 et 2017



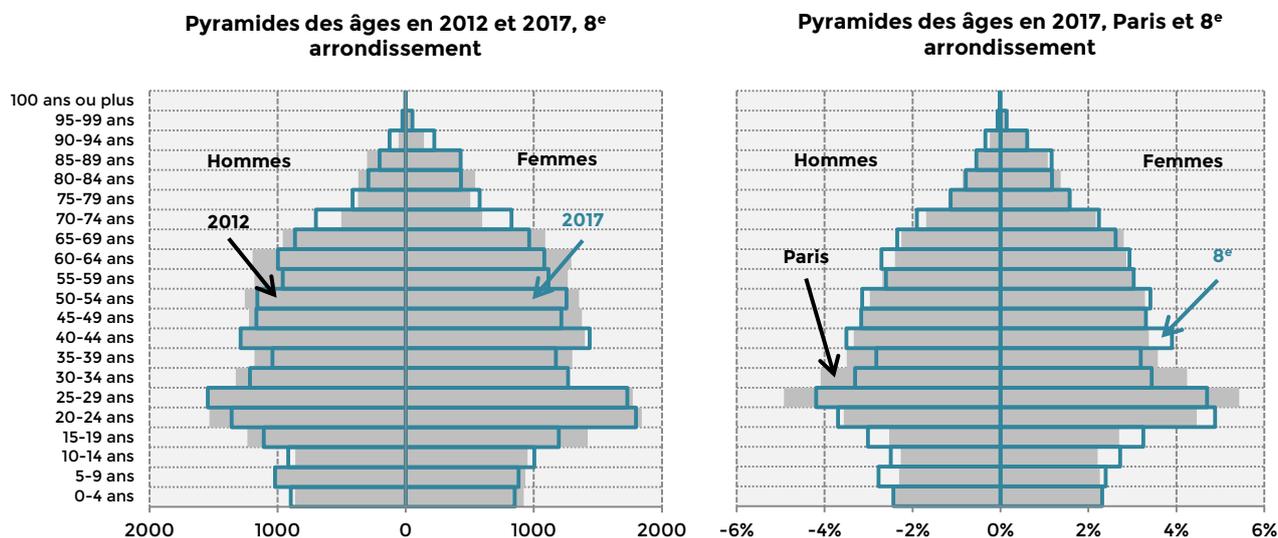
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'arrondissement se caractérise par une proportion importante d'habitant·e·s moins de 25 ans mais une part plus faible de jeunes adultes

La population du 8^e se distingue de celle la capitale par la **surreprésentation des habitant·e·s de moins de 25 ans** (30 % des habitant·e·s de l'arrondissement, +3 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale) et dans une moindre mesure **des 40-54 ans** (20 %, +1 point de pourcentage). À l'inverse, **la part des jeunes adultes de 25-39 ans est nettement plus faible dans le 8^e** que dans l'ensemble du territoire parisien (22 % des habitant·e·s, -4 points de pourcentage). Les séniors y sont représentés dans des proportions équivalentes.

Sur les cinq dernières années du recensement, l'évolution de la pyramide des âges dans le 8^e s'inscrit dans un **contexte global de vieillissement démographique**. Les seniors de 70 ans ou plus enregistrent ainsi une hausse d'effectif de plus de + 400 personnes entre 2012 et 2017 – essentiellement tirée par l'augmentation de la population des 70-79 ans et des plus de 90 ans. À l'inverse, les autres tranches d'âge voient leur effectif reculer, mais **c'est davantage le cas des 45-70 ans (- 1 400 personnes)** que des moins de 40 ans (-1 000 personnes).

Aussi, **l'âge moyen de la population de l'arrondissement connaît une très légère hausse par rapport à 2012 (+ 0,1 ans)** : il s'établit à 40,2 ans en 2017, juste en-deçà de la moyenne parisienne à 40,4 ans.

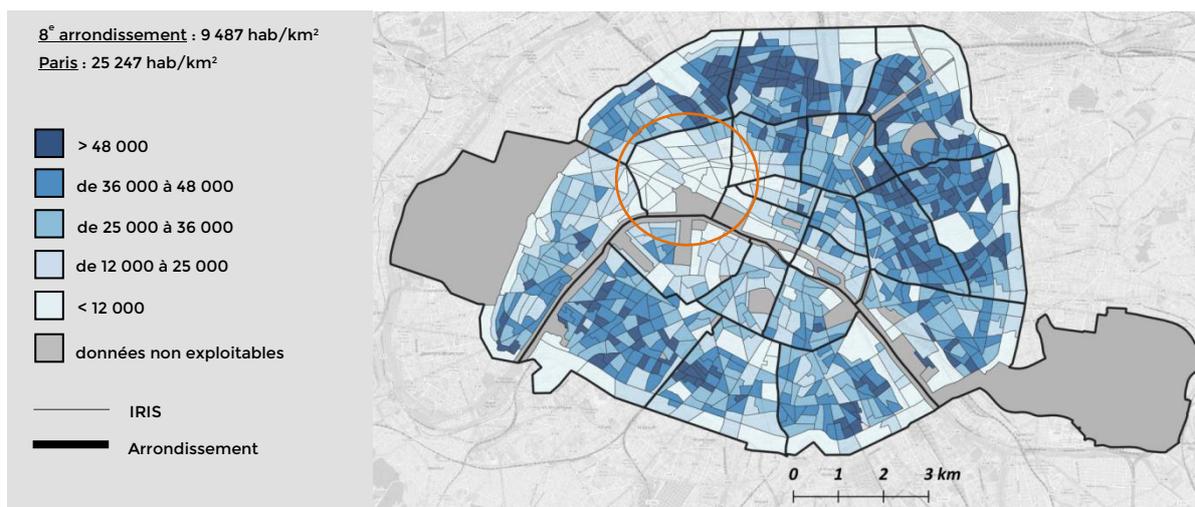


Source : Insee, RP 2012 et 2017.

L'espérance de vie à la naissance est plus élevée chez les habitant-e-s du 8^e que dans la capitale, et ce quel que soit le sexe. Elle atteint 88 ans chez les femmes, contre 87 ans à l'échelle parisienne, et 83 ans chez les hommes, contre 82 à Paris.

Le 8^e enregistre l'une des densités les plus faibles de la capitale

Carte 2 · Densité de la population parisienne par IRIS en 2017 (hab/km²)



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

En 2017, la densité de population du 8^e arrondissement s'élève à un peu moins de 9 500 habitant-e-s/km². Elle est très largement inférieure à la densité de la population parisienne, à 25 250 habitant-e-s/km² (hors bois), et le place **au deuxième rang des arrondissements les moins denses de la capitale, derrière le 1^{er}**. Au sein de

l'arrondissement, les espaces qui concentrent les densités les plus élevées se situent dans le quartier de l'Europe (16 000 habitant·e·s/km²).

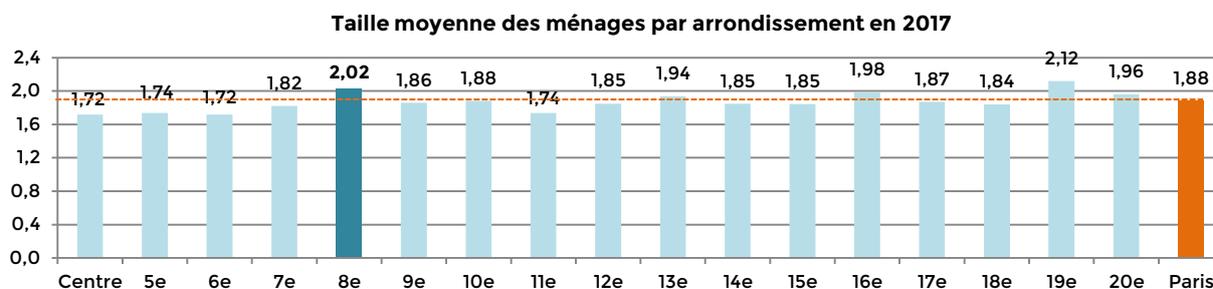
Les personnes de nationalité étrangère sont aussi présentes qu'à Paris, comptant pour 13 % des habitant·e·s

Près de 4 900 personnes de nationalité étrangère habitent dans le 8^e arrondissement en 2017. Elles représentent 13 % des habitant·e·s. À titre de comparaison, les habitant·e·s de la capitale de nationalité étrangère représentent 14 % des Parisien·ne·s. Leur nombre a diminué de - 3,6 %/an en moyenne entre 2012 et 2017, à un rythme plus rapide que la baisse de la population générale de l'arrondissement (-1%/an) et celle de la population étrangère à Paris (- 1,1 %/an).

Ménages et familles

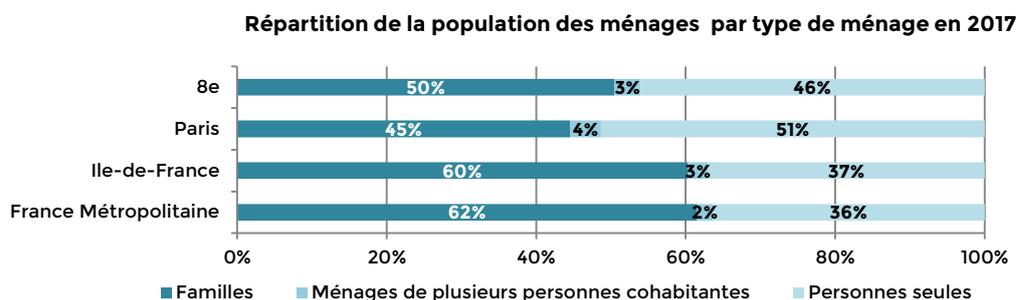
Le 8^e est un arrondissement très familial

En 2017, le 8^e arrondissement compte 17 900 ménages. La taille moyenne des ménages est de 2,02 personnes par résidence principale - un chiffre quasi stable par rapport à 2012 (2,04) et bien plus élevé que la moyenne parisienne (1,88).



Source : Insee, RP 2017.

Cette différence s'explique par le profil singulier des ménages de l'arrondissement. Les familles³ y sont en effet surreprésentées : elles comptent pour 50 % des ménages, contre 45 % en moyenne à Paris ; tandis que les personnes seules sont proportionnellement moins nombreuses : elles représentent 46 % des ménages, contre 51 % dans la capitale. À ce titre, l'arrondissement se situe dans un intermédiaire entre Paris et la France métropolitaine, où les familles sont très largement majoritaires.



Source : Insee RP 2017.

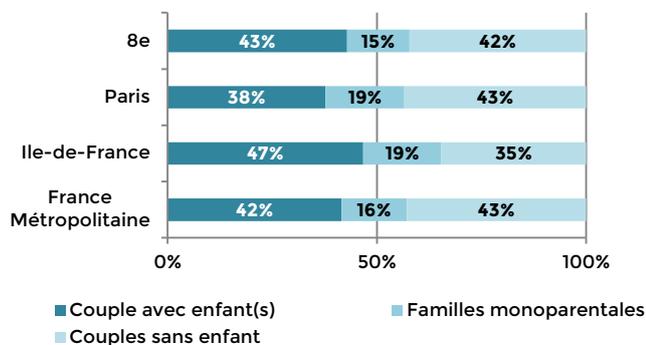
Entre 2012 et 2017, le nombre de ménages dans l'arrondissement a diminué à un rythme moyen de - 0,9 %/an, soit 800 ménages en moins sur la période au total. Cette baisse est tirée par celle des ménages de plusieurs personnes cohabitantes⁴ (- 4,9 %/an) mais aussi des personnes seules (- 0,8 %/an) et des familles (- 0,6 %/an).

³ Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

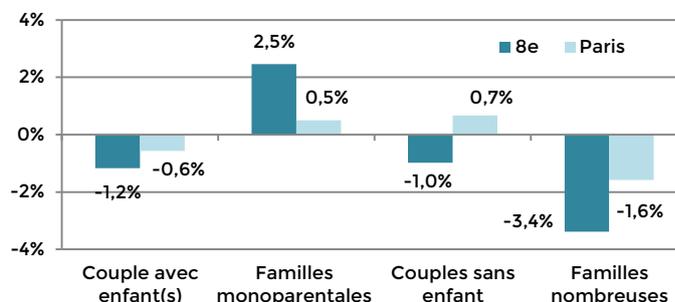
⁴ Les ménages de plusieurs personnes cohabitantes regroupent les ménages complexes qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Les couples avec enfant(s) sont surreprésentés parmi les familles, mais l'effectif de familles monoparentales progresse nettement depuis 2012

Répartition des familles selon leur type en 2017



Evolution annuelle moyenne du nombre de familles selon leur type, entre 2012 et 2017

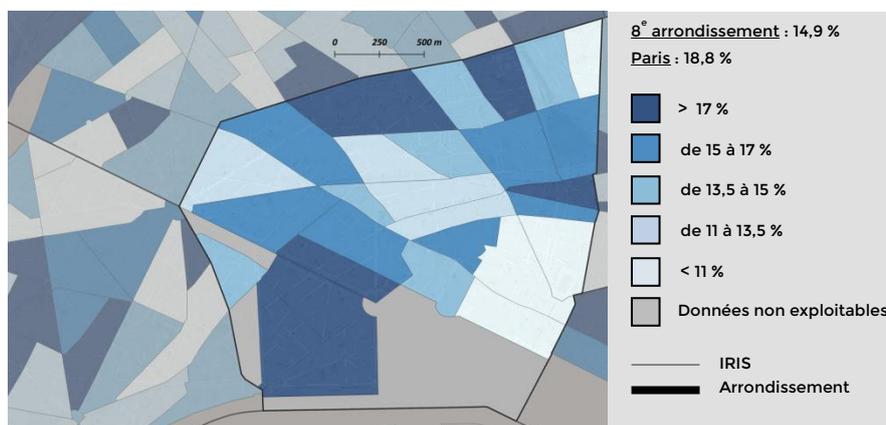


Source : Insee RP 2012 et 2017.

Les couples avec enfant(s) sont surreprésentés dans l'arrondissement, comptant pour 43 % de l'ensemble des familles – contre 38 % au sein de la capitale. À l'inverse, **les familles monoparentales sont comparativement moins nombreuses** dans le 8^e qu'à Paris, avec une part respective de 15 % et 19 %. Les couples sans enfant sont quant à eux présents dans des proportions proches, respectivement à 42 % et 43 %. La répartition par types de familles de l'arrondissement est ainsi plus proche de celle de la France métropolitaine que de celle de la capitale.

Les 1 350 familles monoparentales du 8^e se répartissent de façon éparse au sein du territoire mais **elles sont globalement plus nombreuses dans le quartier des Champs Élysées**, où elles comptent pour 19 % des familles ; elles le sont moins au contraire du côté de la Madeleine, où elles en constituent 12 %.

Carte 3 · Part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

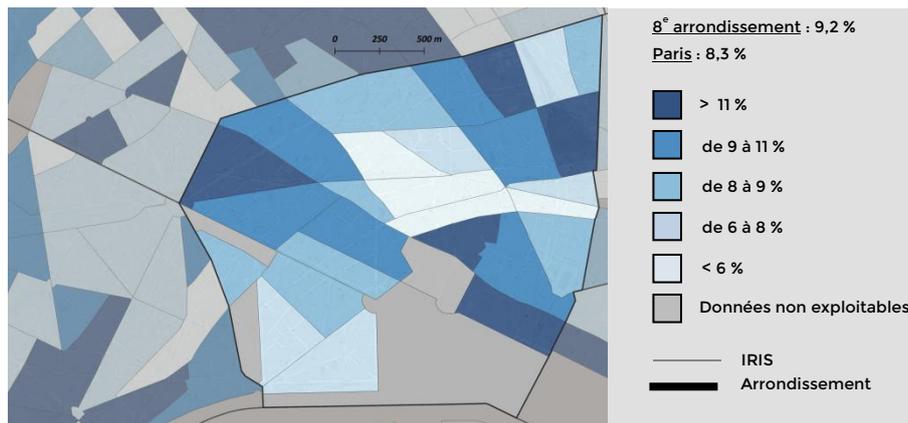
L'étude de l'évolution récente de l'effectif de familles par type met en évidence **une augmentation importante du nombre de familles monoparentales dans l'arrondissement entre 2012 et 2017** (+ 2,5 %/an en moyenne), à un rythme cinq fois plus rapide qu'à Paris. *A contrario*, l'effectif de couple avec enfant(s) recule notablement (- 1,2 %/an en moyenne sur la même période), tout comme celui des couples sans enfant (- 1 %/an en moyenne sur la même période). **Dans l'ensemble, le nombre de familles avec et sans enfant(s) a diminué de - 0,6 %/an 2012 et 2017, pour s'établir à 9 100.**

Près d'une famille sur dix est une famille nombreuse

Les familles de trois enfants ou plus de moins de 25 ans, dites familles nombreuses, sont environ **850 dans le 8^e**. Elles représentent plus de **9 % des familles de l'arrondissement** – une proportion légèrement supérieure à celle de la capitale. À une échelle plus fine, on constate que la **part de familles nombreuses est notamment élevée à proximité de la Place de l'Étoile et la Place de la Concorde, du jardin des Tuileries et de la gare Saint Lazare**. Elle l'est moins aux abords du boulevard Haussmann.

À noter qu'on dénombre **une centaine de familles monoparentales nombreuses** dans le 8^e. Elles représentent **9 % des familles monoparentales** composées d'au moins un enfant de moins de 25 ans au sein de l'arrondissement – une proportion moins élevée que celle de Paris (10,6 %).

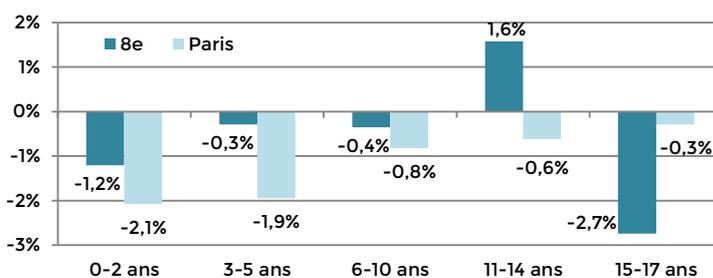
Carte 4 · Part de familles nombreuses parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Parmi les moins de 25 ans, les adolescent·e·s et les jeunes majeur·e·s sont particulièrement surreprésenté·e·s

Evolution annuelle moyenne de la population âgée de moins de 18 ans, par classes d'âges entre 2012 et 2017



Source : Insee RP 2012 et 2017.

baisse moyenne de - 0,5 %/an. Cette évolution suit la tendance de Paris – qui enregistre un recul annuel moyen de ces effectifs toutefois plus rapide, à - 1,1 %/an. Toutes les classes d'âges sont concernées par cette baisse à l'exception des 11-14 ans (+ 1,6 %/an en moyenne). Le recul est particulièrement important chez les 15-17 ans (- 2,7 %/an).

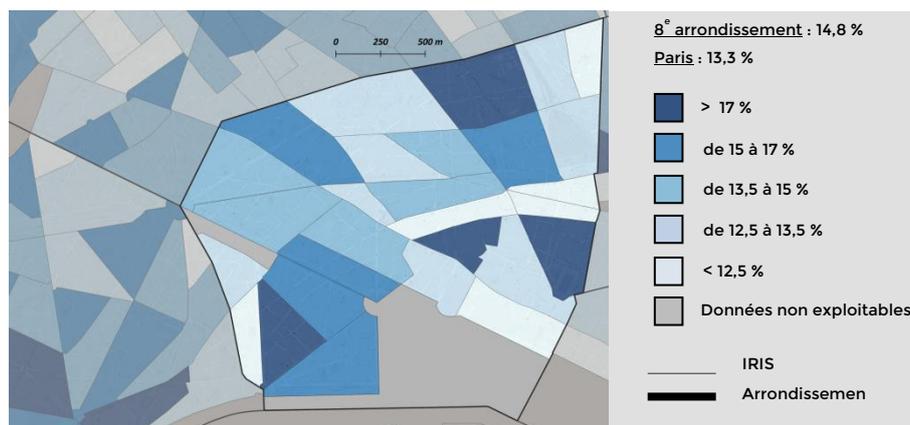
Les 5 500 jeunes de 15-24 ans du 8^e représentent 15 % de la population de l'arrondissement. Cette proportion est sensiblement plus importante que celle des Parisien·ne·s appartenant à la même tranche d'âge, qui constituent 13 % des habitant·e·s de la capitale.

À l'échelle infra-territoriale, on constate que la population âgée de 15 à 24 ans est notamment fortement représentée à l'est de l'avenue Georges V, de part et d'autre de la rue du Rocher et dans certains îlots du quartier de la Madeleine – où sa part dépasse 17 %. À l'inverse, ce groupe d'âges constitue moins de 12,5 % de la population totale aux abords du boulevard Haussmann et entre Liège et Place de Clichy.

Le 8^e compte plus de 6 800 enfants de 0 à 17 ans en 2017. Leur part dans la population totale s'établit ainsi à 18,4 % (+ 2 points de pourcentage par rapport à Paris). Parmi ces mineur·e·s, on note une légère sous-représentation des enfants de moins de 6 ans, qui constituent 32 % de cette sous-population dans l'arrondissement, contre 34 % dans la capitale.

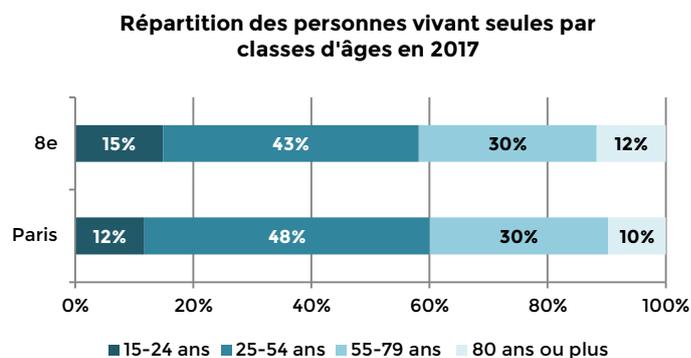
Entre 2012 et 2017, **le nombre de mineur·e·s a diminué de 175 personnes dans le 8^e**, ce qui correspond à un

Carte 5 • Part des 15-24 ans parmi l'ensemble de la population, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Plus d'une personne isolée sur dix est âgée de 80 ans ou plus



Source : Insee RGP 2017.

Parmi les 16 400 personnes vivant seules en 2017 dans le 8^e, 15 % ont entre 15 et 24 ans – une proportion sensiblement plus forte que celle observée à l'échelle parisienne, à 12 %, en lien avec la surreprésentation des individus de cette classe d'âge parmi la population totale. **Les personnes de plus de 80 ans sont elles aussi proportionnellement plus nombreuses dans le 8^e**, comptant pour 12 % des ménages isolés, contre 10 % à Paris. À l'inverse, le groupe d'âges des 25-54 ans est nettement moins représenté, à 43 % contre 48 % au sein de la capitale. Enfin, les 55-79 ans sont présent-e-s dans des proportions similaires, à 30 %.

À une échelle plus fine, on constate que **les personnes seules sont particulièrement nombreuses dans les quartiers des Champs Élysées et du Faubourg du Roule**, où elles constituent 51 % des ménages – contre 46 % au total dans le 8^e. À l'inverse, elles sont beaucoup moins présentes dans le quartier de l'Europe où elles ne comptent que pour 41 % des ménages.

Le recours des foyers du 8^e aux prestations de la Caf est hétérogène selon le type de ménage

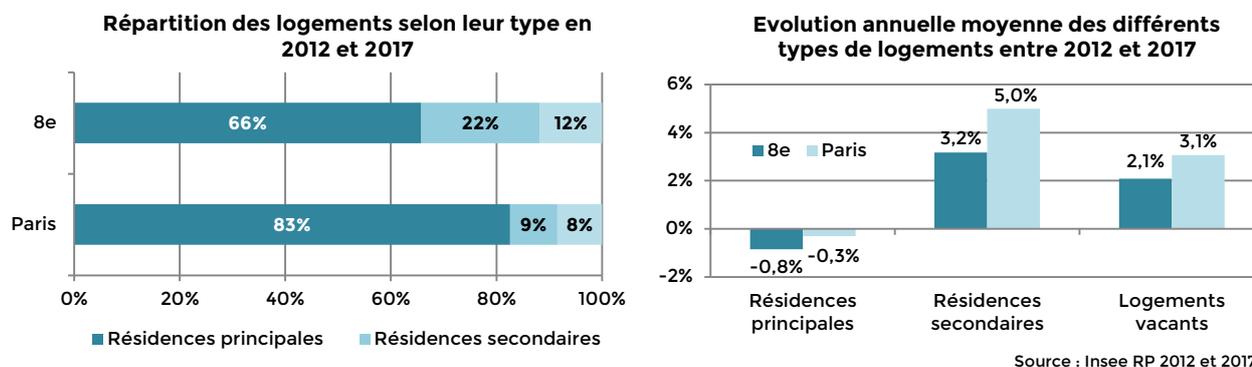
Au total dans l'arrondissement, près de **6 700 ménages ont recours à une prestation de la Caf** (toute allocation confondue) au 31 décembre 2016. La sollicitation de ces prestations est hétérogène selon le type de ménage : les couples sans enfant sont ceux qui y ont le moins recours (3 %, - 5 points de pourcentage par rapport à Paris) devant les personnes seules (36 %, - 2 points de pourcentage) et les familles monoparentales (40 %, - 12 points de pourcentage). *A contrario*, les couples avec enfant(s) (61 %, + 1 point de pourcentage) et surtout les familles nombreuses (91 %, + 17 points de pourcentage) sont davantage à en bénéficier.

Par ailleurs en 2017, 140 familles monoparentales sont bénéficiaires de l'**Allocation de soutien familial (ASF) compensant l'absence de pension alimentaire, ce qui représente 8 % des familles monoparentales du 8^e**. Cette proportion est proche de celle enregistrée à l'échelle parisienne, à 9 %, suggérant des difficultés de versement de pensions alimentaires similaires dans l'arrondissement.

■ Logements

Structure du parc de logements

Les résidences secondaires constituent 1/5^e du parc de logements



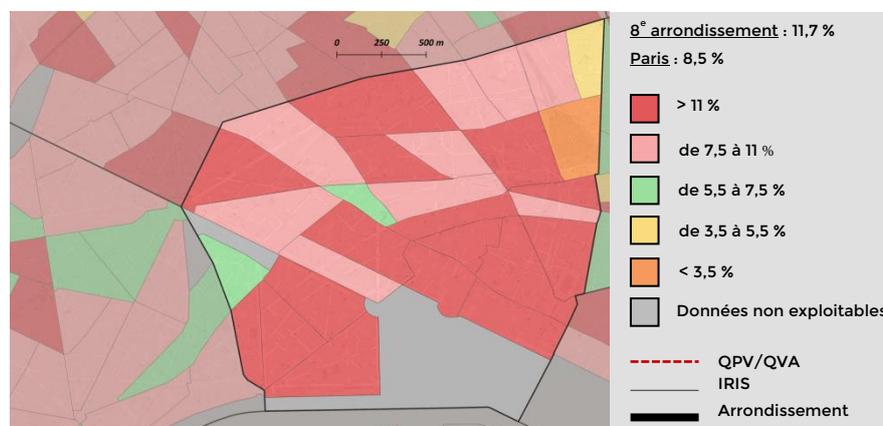
En 2017, le 8^e compte 27 200 logements, un chiffre en hausse de + 0,3 %/an en moyenne depuis 2012 (+ 400 logements au total). Cette augmentation est un peu moins marquée que celle que l'on observe à Paris, qui enregistre une hausse moyenne de logements de + 0,4 %/an sur la même période. Parmi ces logements, 66 % sont des résidences principales, 22 % sont des résidences secondaires et 12 % sont des logements vacants.

La part de résidences secondaires dans le 8^e est ainsi plus de deux fois supérieure à celle enregistrée à Paris, à 9 %. Leur nombre a en outre progressé de + 3,2 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 – un rythme toutefois inférieur au rythme parisien, à + 5 %/an. En dépit de l'accroissement du parc de logements, le nombre de résidences principales a quant à lui diminué de - 0,8 %/an en moyenne dans l'arrondissement.

Le taux de vacance est élevé sur l'ensemble du territoire et l'est plus particulièrement dans le quartier des Champs Élysées

Pour rappel, on considère que le marché de l'immobilier est optimum lorsque le taux de vacance est compris entre 5,5 % et 7,5 % : un taux inférieur à cette fourchette suggère une tension immobilière trop forte, tandis qu'un taux supérieur traduit une surabondance de logements ou l'inadéquation du parc (par exemple des prix trop hauts). Le taux de vacance du 8^e, à 12 %, dépasse nettement le taux parisien (+ 4 points de pourcentage).

Carte 6 · Taux de vacance des logements par IRIS en 2017



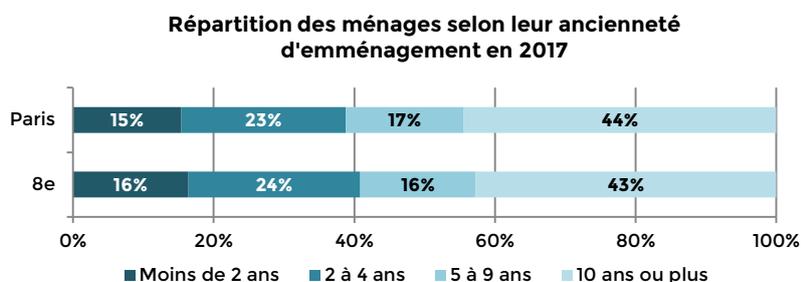
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le phénomène concerne presque l'ensemble du territoire mais il est particulièrement important dans le quartier des Champs Élysées, où le taux de vacance grimpe à 20 %. Il reste élevé ailleurs mais de façon plus

mesurée : le taux de vacance s'établit ainsi à 13 % dans le quartier de la Madeleine, 11 % dans celui de Faubourg du Roule et 9 % dans le quartier de l'Europe.

Résidences principales

Le parc de logements se caractérise par une rotation un peu plus forte de ses habitant·e·s

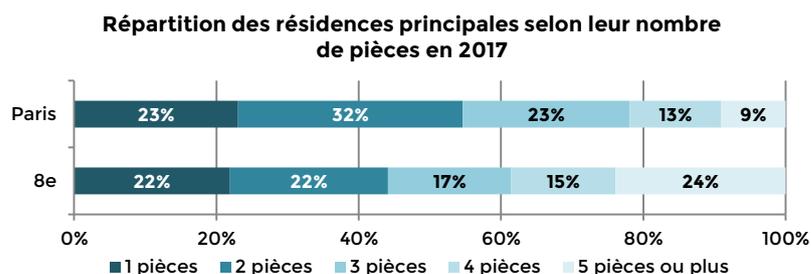


En 2017, **7 300 ménages** ont emménagé il y a moins de 5 ans dans le 8^e, soit **41 %** des ménages - une part un peu plus importante que celles observées à Paris (39%). Les ménages ayant emménagé il y a 5 ans ou plus représentent quant à eux **59 %** des ménages du 8^e - une part à l'inverse inférieure à celles de la capitale (61%).

Source : Insee RP 2017.

Le 8^e est marqué par la présence importante de surfaces d'habitation de plus de 100 m²

En 2017, parmi les 17 900 résidences principales du 8^e, **39 %** sont des logements de 4 pièces ou plus, contre **22 %** à Paris. À l'inverse, les résidences principales comptant 3 pièces ou moins sont moins représentées, qu'il s'agisse de studio (22 %, - 1 point de pourcentage par rapport à la moyenne de la capitale), de T2 (22 %, - 10 points de pourcentage) ou de T3 (17 %, - 6 points de pourcentage).

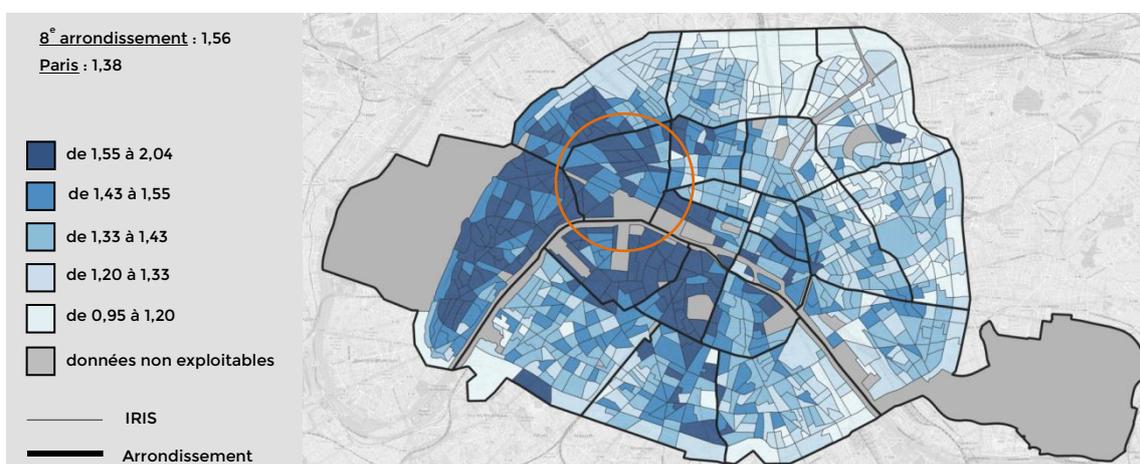


Source : Insee RP 2017.

La surface des logements reflète cette singularité. Ceux de plus de 100 m² (a priori dotés d'au moins 4 pièces) sont proportionnellement plus nombreux dans le 8^e, où ils constituent presque un tiers des résidences principales, contre 10 % à Paris.

Le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,56 et fait partie des plus élevés de la capitale

Carte 7 · Nombre moyen de pièces par personne par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

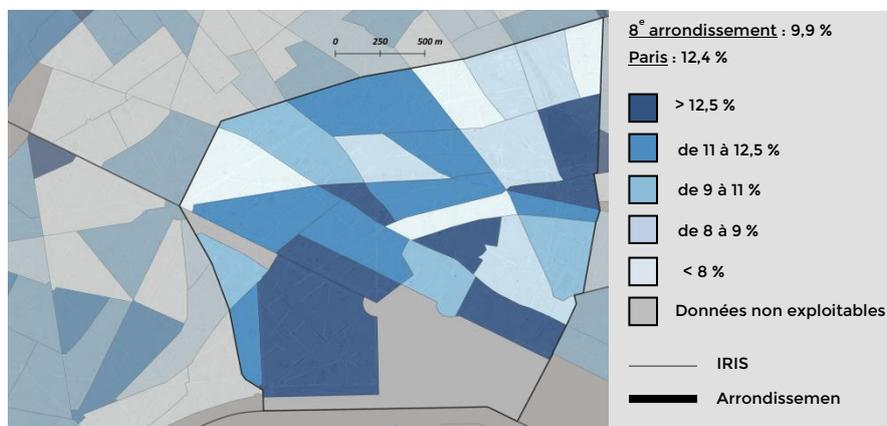
Alors que le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,38 à Paris, il est **significativement plus élevé dans le 8^e, à 1,56**. Il s'agit du quatrième chiffre le plus élevé parmi l'ensemble des arrondissements de la capitale, derrière les 7^e, 6^e et 16^e arrondissements. À une échelle plus fine, **le quartier des Champs Élysées (1,70) se distingue par un nombre de pièces par personne encore plus important**. Celui-ci reste élevé dans les trois autres quartiers de l'arrondissement, Europe (1,59), Madeleine (1,53) et Faubourg du Roule (1,51).

La suroccupation des résidences principales est faible et surtout localisée au sud de l'arrondissement

Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants (hors studio d'une seule personne) selon l'Insee, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque autre adulte de 19 ans ou plus ; une pièce pour deux enfants s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans ; et une pièce par enfant sinon.

Selon cette définition, en 2017, **10 % des résidences principales (hors studio d'une seule personne) sont en situation de suroccupation dans le 8^e**, soit près de 1800 logements. Cette proportion est plus faible que les moyennes parisienne (12 %) et francilienne (11 %).

Carte 8 · Part de logements suroccupés parmi les résidences principales (hors studio), par IRIS en 2017

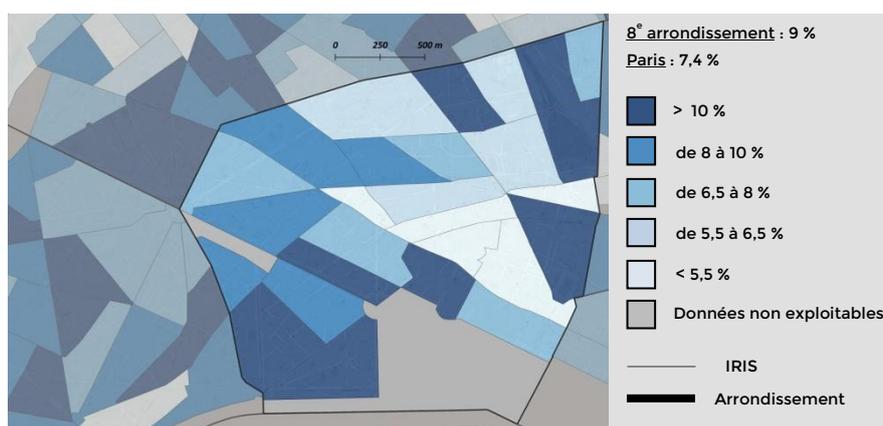


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le phénomène est hétérogène et concerne essentiellement le sud et l'est de l'arrondissement : le quartier Champ Élysées enregistre ainsi un taux de suroccupation supérieur à 14 % ; **à proximité de la place de la Concorde, cette proportion dépasse même 25 %**. *A contrario*, dans la plupart des IRIS du nord du quartier de l'Europe et aux abords de la Place de l'Étoile, le taux de suroccupation est inférieur à 8 %.

La proportion de résidences inconfortables est plus élevée qu'à Paris, en lien avec l'ancienneté des bâtiments

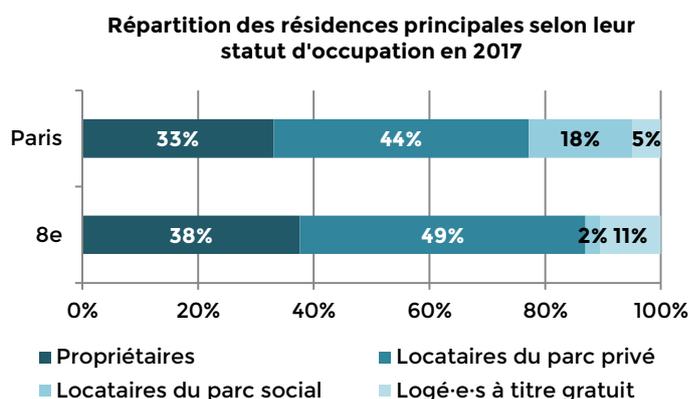
Carte 9 · Part de logements inconfortables (sans salle de bain ni douche) parmi les résidences principales, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le parc de logements du 8^e se distingue de celui de la capitale par son ancienneté : près de trois résidences principales sur quatre y ont été construites avant 1919, contre un tiers seulement à Paris. En lien avec l'ancienneté des bâtiments, **1 600 résidences principales du 8^e ne comptent ni salle de bain ni douche, soit 9 % d'entre elles** - une proportion supérieure à la moyenne parisienne, à 7 %. Ces résidences principales inconfortables sont distribuées de façon éparse dans l'arrondissement mais le **quartiers des Champs Élysées** (12 %) enregistrent globalement la prévalence la plus élevée.

Le 8^e accueille principalement des propriétaires et locataires du parc privé



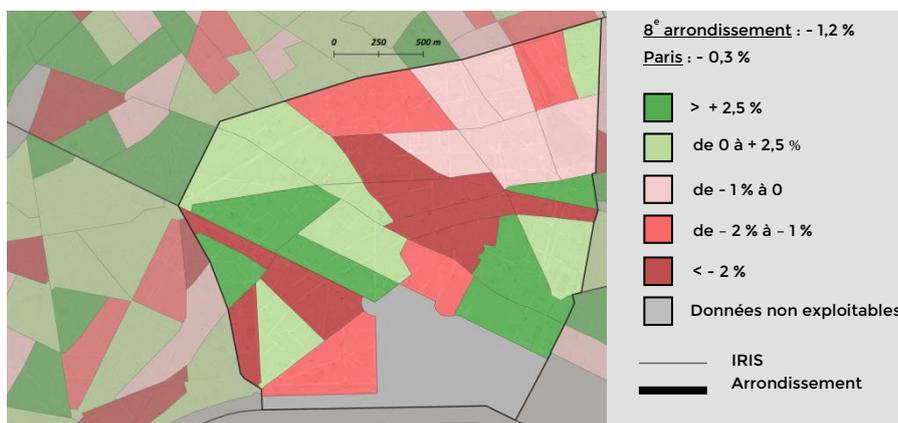
Source : Insee RP 2017.

1,2%/an en moyenne entre 2012 et 2017 (- 420 résidences sur cinq ans), un rythme plus soutenu que celui enregistré pour l'ensemble des résidences principales de l'arrondissement (- 0,3%/an sur la même période). La tendance baissière est essentiellement tirée par le **recul important de résidences principales occupées par leurs propriétaires dans le quartier des Champs Élysées (- 10%/an)** et dans certains îlots situés au centre de l'arrondissement, aux alentours de Miromesnil et le long du boulevard Haussmann.

En 2017, **38 % des 17 900 résidences principales de l'arrondissement sont occupées par leurs propriétaires**, une proportion supérieure à celle observée à l'échelle parisienne - mais inférieure aux moyennes régionale (48 %) et métropolitaine (58 %). Par ailleurs, près de la moitié sont occupées par des locataires du parc privé (+ 5 points de pourcentages par rapport à Paris) et **2 % le sont par des locataires du parc social (- 16 point de pourcentage)**. Enfin, une résidence principale sur dix est occupée gratuitement. Cette répartition par statut d'occupation est quasi stable depuis 2012.

Le nombre de résidences principales occupées par leurs propriétaires a reculé de

Carte 10 · Evolution annuelle du nombre de propriétaires par IRIS entre 2012 et 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Parc de logements sociaux

Le 8^e est très peu doté de logements sociaux

En 2017, l'arrondissement compte 440 logements sociaux selon le recensement de population (667 selon l'inventaire réalisé au titre de la loi SRU). Ils représentent ainsi **2 % des résidences principales du 8^e** selon l'Insee (3 % selon la loi SRU). Il s'agit de la deuxième proportion la plus faible enregistrée par les arrondissements parisiens, derrière le 7^e.

À noter que 120 logements sociaux ont été inaugurés en juillet 2020 dans l'arrondissement, ainsi que 35 logements supplémentaires en mai 2021. Ces inaugurations n'apparaissent pas dans les chiffres de ce Portrait.

Le parc social, aux 4/5^{ème} en PLAI et PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes

En complément du recensement de population, le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) peut être mobilisé pour analyser les types de financement des logements du parc social parisien. Les données les plus récentes datent de 2020.

Selon le RPLS, les logements sociaux avec un financement PLAI et PLUS – qui s'adresse aux ménages les plus modestes – sont de loin majoritaires dans le 8^e : ils en constituent 82 %. Cette part est plus élevée encore que la moyenne parisienne, à 70 %. Les logements sociaux avec un financement PLS (8 %), s'adressant davantage aux classes moyennes, sont à l'inverse proportionnellement moins nombreux, et ceux avec un financement PLI (10 %) sont présents dans des proportions proches. **Le parc social de l'arrondissement semble donc principalement fléché vers les ménages issus des classes les plus populaires.**



Les prix au m² sont dans la moyenne de la capitale

Le RPLS informe également sur le niveau de loyer et le taux de vacance des logements sociaux.

Il en ressort que **le prix moyen au m² dans les logements locatifs sociaux du 8^e est de 7,96 € mensuels en 2020**, en deçà de quelques centimes du prix moyen au m² de l'ensemble du parc social parisien, à 8,01 € mensuels. Le taux de vacance au sein de l'arrondissement s'établit quant à lui à 2,5 %, contre 1,6 % à Paris, suggérant une tension immobilière particulièrement forte sur ce type de logements.

Aides au logement et prévention des expulsions

Peu d'habitant·e-s ont recours aux aides au logement de la Caf

Encadré 1 • Les aides au logement de la Caf

Les aides au logement permettent de couvrir une partie des dépenses des ménages, qu'il s'agisse du loyer et des charges pour les locataires ou des mensualités de remboursement pour les accédants à la propriété. Elles sont constituées de trois prestations :

- l'Aide personnalisée au logement (APL) est octroyée en priorité et s'adresse à toute personne habitant un logement conventionné ;
- l'Allocation de logement familiale (ALF) est versée aux familles ayant à charge un enfant, un ascendant ou un proche parent infirme, ainsi qu'aux jeunes couples sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL ;
- l'Allocation de logement sociale (ALS) est destinée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF. Elle concerne principalement les jeunes, les étudiants, les ménages sans enfant (autres que les jeunes ménages) et les personnes âgées ou handicapées.

Au 1^{er} janvier 2017, **3 400 personnes sont couvertes par une allocation d'aide au logement de la Caf** (voir encadré 1) dans le 8^e, soit 10 % des habitant·e-s de l'arrondissement – une proportion bien moins élevée que celle observée à l'échelle parisienne, à 18 %. Au total, 2 700 foyers en bénéficient

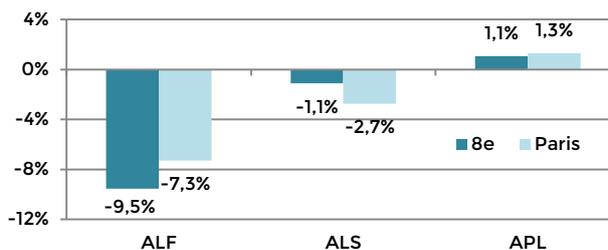
Parmi les trois types d'allocations logement existantes, l'Allocation de logement sociale (ALS) est la plus attribuée puisque 84 % des foyers bénéficiaires la perçoivent ; 13 % ont recours à l'Aide personnalisée au logement (APL) et 3 % à l'Allocation de logement familial (ALF). Cette répartition par type d'aides diffère un peu de celle observée dans la capitale, où l'ALS ressort moins comme l'aide majoritaire (57 %).

Le 8^e enregistre une diminution du nombre de foyers bénéficiaires d'aides au logement de la Caf depuis 2017 : - 1,5 %/an en moyenne sur la période 2017-2020 (- 150 ménages sur trois ans). Cette baisse est équivalente à la tendance parisienne sur la même période. Le nombre de bénéficiaires percevant l'ALS et l'ALF a diminué respectivement de - 1,1 %/an et - 9,5 %/an en moyenne. Le nombre de bénéficiaires percevant l'APL a quant à lui augmenté à un rythme de + 1,1 %/an en moyenne, contre + 1,3 %/an au sein de la capitale.

Répartition des foyers allocataires d'une aide au logement par type d'aides en 2019



Evolution du nombre de personnes couvertes par une aide au logement par type d'aide entre 2016 et 2019



Source : Caf au 31.12.2016 et 31.12.2019.

Le Fonds de solidarité pour le logement et les aides facultatives de la Ville de Paris sont également peu plébiscités

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est une aide à destination des ménages ayant des difficultés (i) à s'installer dans un logement, du fait des frais qu'implique un emménagement ; ou (ii) à s'y maintenir, par exemple en raison de dettes de loyers ou de charges. Le FSL est un dispositif national piloté par les collectivités.

Encadré 2 • Le Fonds de solidarité pour le logement à Paris

À Paris, le Fonds de solidarité pour le logement est divisé en deux types :

- le FSL Habitat, pour permettre l'installation ou le maintien dans un logement ;
- le FSL Énergie, qui apporte une aide ponctuelle pour le paiement des dépenses d'énergie (électricité et gaz).

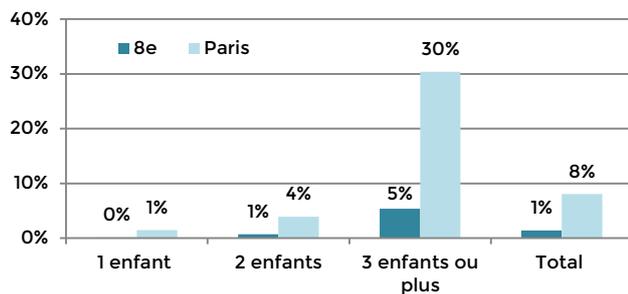
Les aides du FSL parisien peuvent être sollicitées par les locataires ou sous-locataires d'un logement du parc social ou du parc privé, ainsi que les copropriétaires. Elles sont attribuées sous condition de ressources.

En 2019, 16 aides FSL Habitat (*voir encadré 2*) ont été accordées dans l'arrondissement : 14 pour le maintien dans le logement et 2 pour l'accès au logement. À titre de comparaison, cette même année, 4 038 aides FSL Habitat ont été accordées à l'échelle parisienne, dont 2 302 pour le maintien dans le logement (57 %) et 1 730 pour l'accès au logement (43 %).

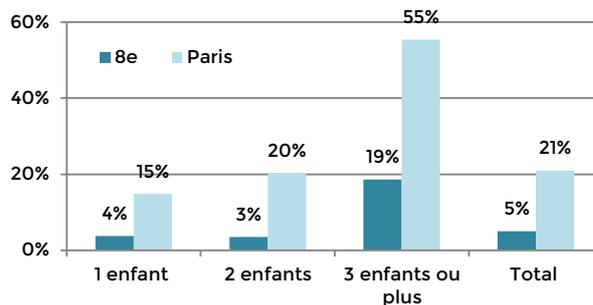
L'aide Paris Logement est une prestation sociale facultative (*voir encadré 3*) par ailleurs attribuée aux Parisien·ne·s selon leur composition familiale et sous condition de ressources. Elle se divise en plusieurs types : Paris Logement, Paris Logement familles et Paris Logement familles monoparentales, ainsi que Paris Logement personnes âgées et Paris Logement personnes en situation de handicap. En 2019, on compte 216 ménages bénéficiaires de Paris Logement au total dans l'arrondissement, tous types confondus.

Moins de 5 % des familles monoparentales du 8^e (54 familles) en bénéficient en 2019 – une proportion quatre fois inférieure à celle observée à Paris. Parmi elles, seules les familles monoparentales nombreuses y ont toutefois sensiblement recours, à 19 %. La même année, les couples avec enfant(s) sont moins de 1 % à en bénéficier (52 familles) contre 8 % dans la capitale. Enfin, 6 % des personnes seules du 8^e ont recours à Paris Logement (216 personnes) – une proportion légèrement plus faible qu'à Paris.

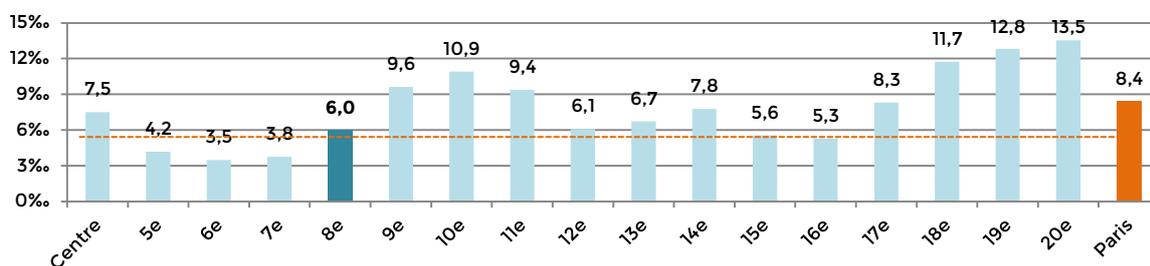
Part de couples avec enfant(s) bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)



Part des familles monoparentales bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)



Part de personnes seules bénéficiant d'une aide Paris Logement, par arrondissement (%.)



Source : DSOL, 2019.

Encadré 3 • Les aides légales, extralégales et facultatives de la Ville de Paris

Les collectivités territoriales ont l'obligation de verser les prestations sociales qui entrent dans le champ de dispositions législatives : en tant que département, la Ville de Paris est par exemple chargée (entre autres) de la mise en œuvre du Fonds social pour le logement, précédemment évoqué. Il s'agit d'aides dites légales.

Dans le cadre du pilotage de ces aides, la Ville de Paris peut décider de conditions d'attribution et de montants plus favorables que ceux prévus par le règlement légal. Dans ce cas, la collectivité assure la charge financière supplémentaire induite. Ces aides sont qualifiées d'extralégales.

Enfin, en complément, la Ville de Paris met à disposition plusieurs aides à destination de ses habitant-e-s. Ces aides locales sont dites facultatives, car elles reposent sur l'initiative de la collectivité. Elles couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, etc.

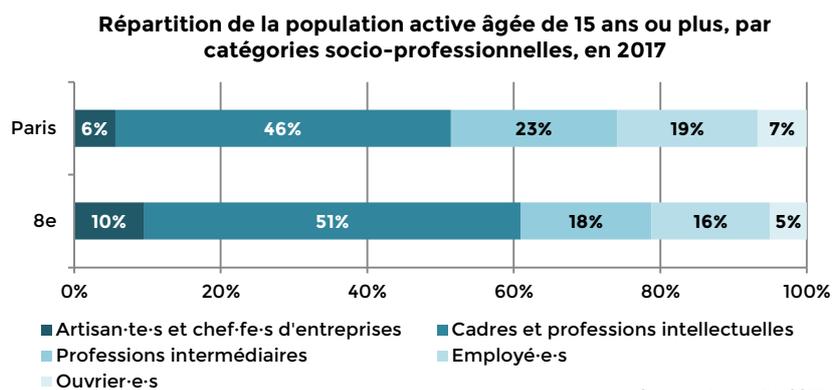
Les aides extralégales et facultatives sont pilotées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Comme les aides légales, elles sont attribuées sous condition de ressources. Elles peuvent être versées mensuellement ou en une seule fois, en fonction de la nature de la prestation. À noter qu'un ménage parisien peut bénéficier de plusieurs aides facultatives ou extralégales, et d'une même aide plusieurs fois dans l'année.

■ Emploi, insertion et précarité

Catégories socioprofessionnelles et revenus

Bien que moins nombreux·ses au sud du 8^e, les cadres et professions intellectuelles supérieures comptent pour plus de la moitié des actif·ve·s

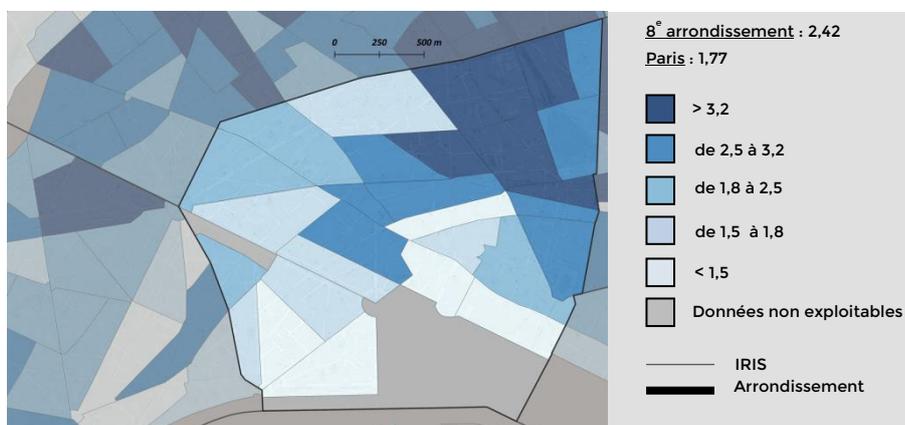
L'arrondissement se distingue de la capitale par une part plus importante de **cadres et professions intellectuelles supérieures** : **51 % de la population active du 8^e** appartient à ces catégories socioprofessionnelles plus favorisées en 2017, contre 46 % en moyenne à Paris. Cette proportion a toutefois moins progressé dans l'arrondissement (+ 1 point de pourcentage) qu'au sein de la capitale (+ 2,1 points de pourcentage) sur les cinq dernières années du recensement. **Les artisan·te·s et chef·fe·s d'entreprise sont également davantage représenté·e·s**, comptant pour 10 % des actif·ve·s dans le 8^e, contre 6 % à Paris. Leur part a augmenté dans l'arrondissement depuis 2012 (+ 1 point de pourcentage) un peu plus qu'à Paris (+ 0,6 points de pourcentage).



A contrario, les professions intermédiaires, employé·e·s et ouvrier·e·s constituent respectivement **18 %, 16 % et 5 % de la population active**, des parts cette fois-ci inférieures aux moyennes de la capitale. La proportion d'employé·e·s connaît une diminution notable dans le 8^e depuis 2012 (- 2,5 points de pourcentage). Cette tendance s'observe également à Paris avec toutefois moins d'intensité (- 1,2 point de pourcentage). La représentation des autres catégories socioprofessionnelles reste quant à elle quasi stable.

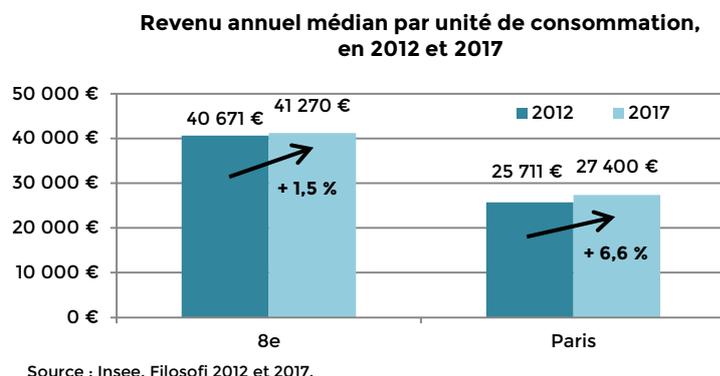
Le 8^e compte 2,42 cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e - un des ratios les plus élevés de la capitale, loin devant la moyenne parisienne à 1,8. Certains quartiers se distinguent toutefois par une mixité plus importante : c'est le cas des Champs Élysées et de La Madeleine, où le rapport entre cadre et employé·e ou ouvrier·e s'élèvent respectivement à 1,11 et 1,84. À l'inverse, la mixité est moindre dans le quartier de l'Europe, où ce ratio grimpe à **3,09**.

Carte 12 · Nombre de cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le niveau de vie médian des ménages est parmi les plus élevés de la capitale



Le 8^e affiche une médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC)⁵ de 41 270 € annuels en 2017, supérieur de près de 14 000 € au niveau de vie médian parisien. À titre de comparaison, la médiane francilienne s'élève à 23 230 € annuels la même année, et la médiane métropolitaine à 21 110 € annuels. **Le niveau de vie médian de l'arrondissement est le deuxième plus élevé de Paris, derrière le 7^e.** L'évolution sur les cinq dernières années est à la hausse (+1,5 % entre

2012 et 2017), à un rythme toutefois moins soutenu qu'au sein de la capitale (+6,6 %).

Le rapport interdécile (qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres) s'élève à 8,6 en 2017. Il est en légère baisse (-0,8 points) par rapport à 2012 mais se situe au-dessus du rapport interdécile de la capitale, à 6,3.

Le taux de pauvreté est presque deux fois plus faible qu'à Paris mais son intensité est plus importante

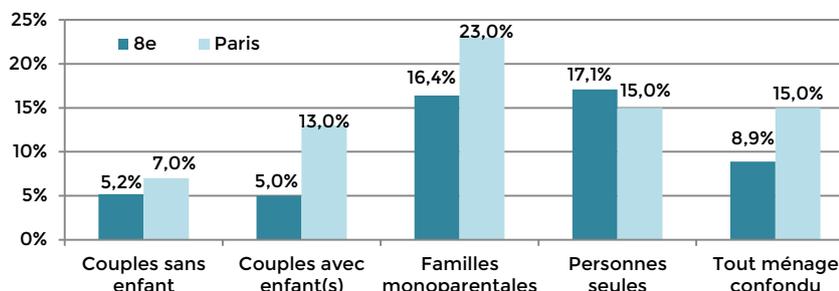
Alors que 15 % des ménages de la capitale vivent sous le seuil de pauvreté⁶ (une proportion similaire à l'échelle nationale), **l'arrondissement affiche un taux de pauvreté nettement moins élevé, à 8,9 % en 2017.** La part de ménages pauvres connaît toutefois une baisse plus forte à Paris que dans le 8^e sur les cinq dernières années (respectivement de -1 point et -0,1 points par rapport à 2012).

À l'exception des personnes seules, la précarité financière est moins prégnante dans le 8^e qu'à l'échelle parisienne pour tous les types de ménages : **les couples avec enfant(s) sont les moins touchés avec un taux de pauvreté à 5 %** (-8 points de pourcentage par rapport à Paris); derrière les couples

sans enfant, qui sont 5,2 % à vivre sous le seuil de pauvreté (-1,8 point de pourcentage) et les familles monoparentales, qui sont 16,4 % (-6,6 points de pourcentage). **Les ménages de personnes seules sont à l'inverse les plus touchés par la pauvreté et le sont davantage qu'à Paris, à 17,1 % (+2,1 points de pourcentage).**

En dépit du faible effectif de ménages vivant sous le seuil de pauvreté en 2017, « **l'intensité de la pauvreté** »⁷ dans l'arrondissement, à 31,5 %, est supérieure au niveau de la capitale, à 25 %. Cela signifie que les ménages pauvres du 8^e affichent un niveau de vie médian plus faible que celui des ménages pauvres parisiens (qui se situent aux alentours de 9 500 € annuels).

Taux de pauvreté par type de ménage, en 2017



Source : Insee FILOSOFI 2017.

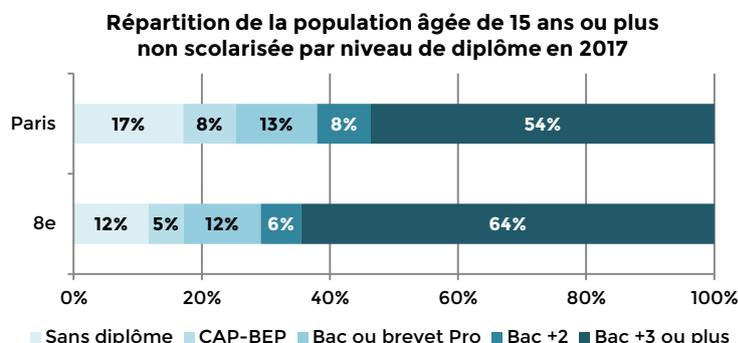
⁵ Le niveau de vie, ou revenu disponible par unité de consommation, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

⁶ Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

⁷ L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Activité, emploi et chômage

La population de l'arrondissement est plus diplômée que l'ensemble de la population de la capitale, notamment dans le quartier de l'Europe

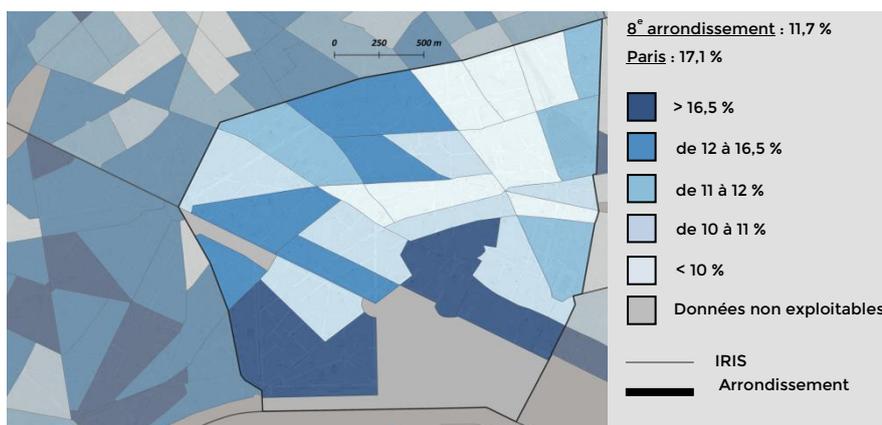


Source : Insee, RPG 2017.

Les habitant-e-s de l'arrondissement sont en moyenne davantage diplômé-e-s que le reste des Parisien-ne-s : en effet, **64 % de la population qui est sortie du système scolaire est titulaire au moins d'un diplôme Bac +3 dans le 8^e**, contre 54 % des habitant-e-s de la capitale ; à l'inverse, 17 % des habitant-e-s du 8^e possèdent ne possèdent pas de diplôme supérieur au niveau CAP-BEP, contre 25 % à Paris.

La répartition de ces populations peu ou pas diplômées, socialement plus vulnérables, recouvre pour partie celle des employé-e-s et ouvrier-e-s : **dans le sud de l'arrondissement, la part des non-diplômé-e-s parmi les habitant-e-s sortis du système scolaire dépasse ainsi 15 %** ; à l'inverse, les IRIS au nord-est situés dans le quartier de l'Europe enregistrent des taux deux fois plus faibles.

Carte 15 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'emploi précaire touche moins d'une personne salariée sur sept

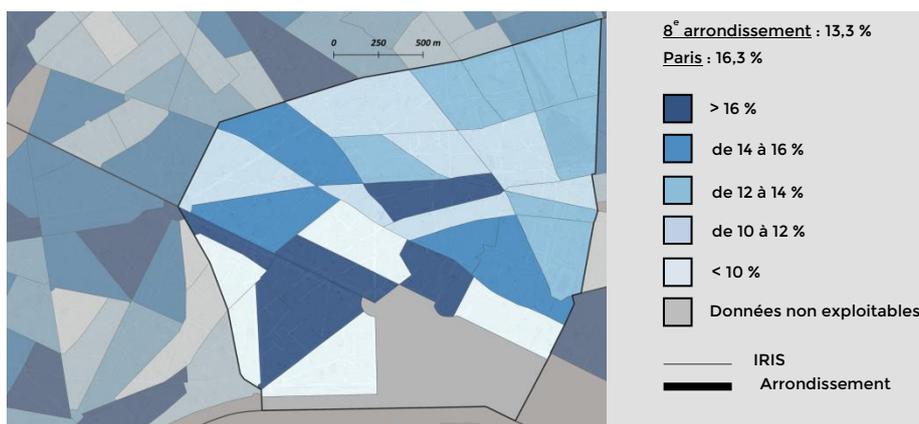
Le taux d'activité des 15-64 ans dans le 8^e s'élève à 77 %, soit 1 point de pourcentage de moins qu'à Paris.

Les salarié-e-s constituent les trois-quarts des actif-ve-s en emploi. **Parmi ces salarié-e-s, 13 % sont en emploi précaire⁸** - un taux légèrement inférieur à la moyenne parisienne, à 16 %. Dans certaines zones de l'arrondissement, on observe une surreprésentation des salarié-e-s en contrat précaire : c'est notamment le cas de plusieurs îlots du quartier des Champs Élysées, où plus de 1 individu salarié sur 6 n'a pas un contrat de travail à durée indéterminée. D'autres IRIS présentent à l'inverse une proportion faible de salarié-e-s précaires, au nord-est de l'arrondissement dans le quartier de l'Europe.

Par ailleurs, parmi les actif-ve-s en emploi, **14 % occupent un emploi à temps partiel, un taux plus faible que la moyenne parisienne, à 16 %**. L'emploi à temps partiel diminue sur les cinq dernières années, de façon un peu moins marquée dans le 8^e (- 0,3 points de pourcentage) qu'au sein de la capitale (- 0,7 points de pourcentage).

⁸ L'emploi précaire fait référence aux contrats en CDD, intérim, emploi aidé, stage et apprentissage.

Carte 16 · Part de salarié-e-s de 15 ans ou plus ayant un contrat de travail précaire par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le taux chômage est globalement faible et touche davantage les femmes

En 2017 dans le 8^e, moins de **9 % des actif-ve-s de 15-64 ans se déclarent au chômage** au sens de l'Insee (*voir encadré 4*) – une proportion inférieure à la moyenne parisienne (12 %) et mais sensiblement supérieure chez les femmes (11 %) par rapport aux hommes (7 %).

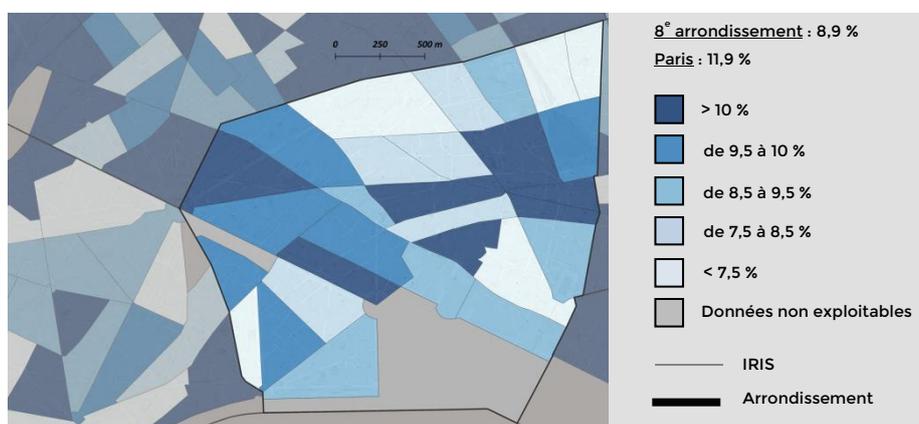
Encadré 4 · La mesure du chômage

Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. De même, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Carte 17 · Taux de chômage des 15-54 ans par IRIS selon l'Insee en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Quelques disparités territoriales s'observent : le taux de chômage varie par exemple de moins de 7 % au nord-est de l'arrondissement à près de 12 % à proximité de la Place de l'Étoile et du boulevard Haussmann.

Le profil des personnes inscrites à Pôle Emploi reflète le niveau de diplôme de la population du 8^e

Le nombre de demandeur-euse-s d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrit-e-s à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien-ne-s.

En 2019, on décompte près de **2 300 personnes en demande d'emploi inscrites en catégories A, B et C** dans l'arrondissement, dont 70 % n'exercent aucune activité (cat. A). À titre de comparaison, la part de DEFM en catégorie A, potentiellement plus vulnérables, est moins importante à l'échelle de la capitale, à 64 %.

En 2019, la population inscrite en catégories A, B ou C est en moyenne plus diplômée dans le 8^e : 73 % d'entre elle a un niveau de formation supérieur au baccalauréat, contre 60 % à l'échelle parisienne. Ces chiffres reflètent le niveau de diplôme général de la population de l'arrondissement.

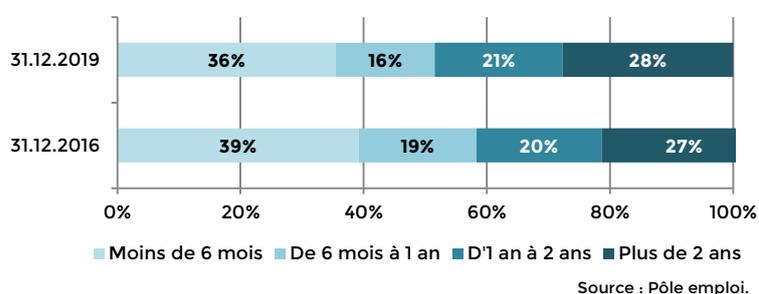
La répartition par classe d'âges est globalement la même dans le 8^e et à Paris, les moins de 26 ans comptant pour 8 % des demandeur-euse-s d'emploi et les 50 ans et plus pour 32 %.

En revanche, le profil des personnes en demande d'emploi dans le 8^e se distingue du profil moyen parisien par la durée de leur inscription à Pôle Emploi. En effet, on y trouve une

proportion moins importante d'inscrit-e-s depuis 2 ans ou plus (28 %, contre 32 % pour les DEFM Parisien-ne-s) et au contraire une part plus forte d'inscrit-e-s depuis moins de 6 mois (36 %, contre 33 %).

À l'image de ce qui s'observe dans le reste de Paris, entre 2016 et 2019, l'arrondissement est marqué par **une diminution de la part de DEFM entré-e-s récemment dans le dispositif (- 3 points de pourcentage), au profit d'une augmentation de la part de chômeur-euse-s dit-e-s « de très longue durée » (+ 1 point de pourcentage).**

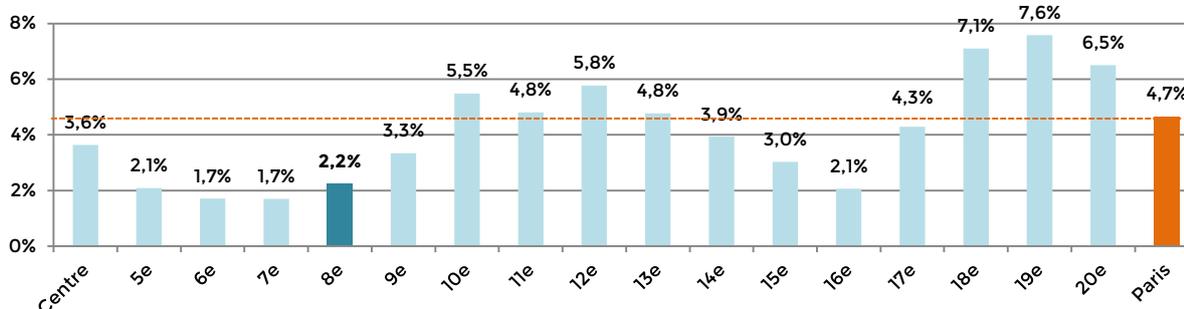
Répartition des DEFM A, B et C selon l'ancienneté du chômage



Recours aux prestations et aides sociales

La part d'individus couverts par le RSA est l'une des plus faibles de la capitale

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2016

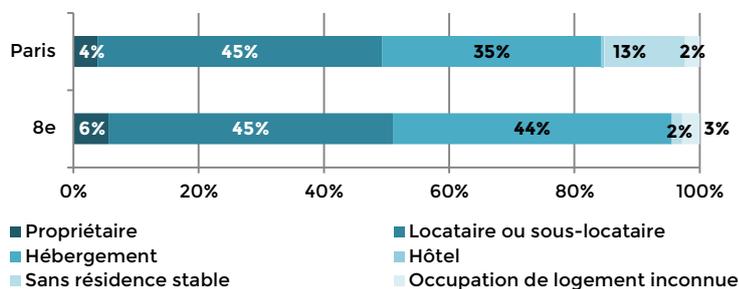


Sources : Caf ; Insee, RP 2017.

Au 31 décembre 2016, 2,2% de la population de l'arrondissement est couverte par le RSA (-2,5 points de pourcentage par rapport à Paris). Entre 2016 et 2019, le nombre de foyers bénéficiaires a diminué de - 9 % au sein de l'arrondissement, suivant la tendance de la capitale (- 3 %) à un rythme toutefois plus soutenu. Ainsi, le

8^e est composé de **545 foyers bénéficiaires du RSA** au 31 décembre 2019, qui abritent au total près de **798 personnes**.

Répartition des bénéficiaires du RSA selon leur genre en 2019



Source : CAF.

Les 25-29 ans représentent 19 % des allocataires (une part importante au regard de leur poids dans la population totale de plus de 25 ans, bien plus faible, à 13 %), tandis que les 65 ans ou plus n'en constituent que 5 %. Comme dans la capitale, les bénéficiaires du RSA dans le 8^e sont à 54 % des hommes.

En revanche, le profil des bénéficiaires du 8^e se distingue par une plus forte proportion de personnes hébergées chez un tiers, à 44 % (+ 9 points de pourcentage par rapport à Paris) et à l'inverse une moindre part de personnes sans résidence stable, à 2 % (- 11 points

de pourcentage). Dans une moindre mesure, le 8^e affiche aussi une proportion un peu plus importante de propriétaires parmi les bénéficiaires du RSA, à 6 % (+ 2 points de pourcentage).

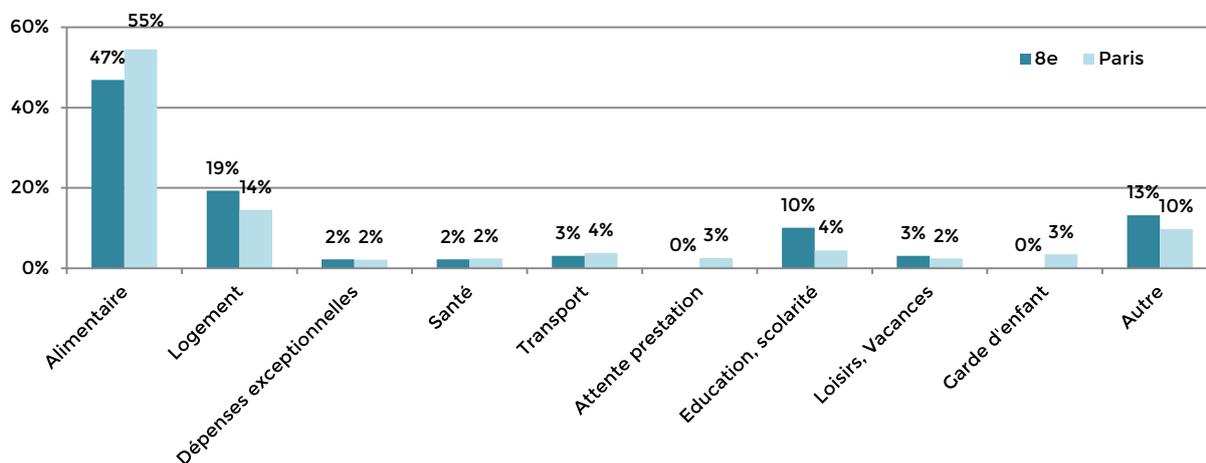
Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires

Parmi les aides facultatives de la Ville de Paris (voir encadré 3), certaines sont fléchées spécifiquement vers les Parisien·ne·s les plus en difficulté. C'est le cas de l'Allocation exceptionnelle (AE), qui se distingue par un périmètre et des conditions d'attributions très larges : elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et peut être versée aux foyers résidant à Paris depuis au moins trois mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides). Son montant varie selon la situation du bénéficiaire. En 2019, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 213 € sur l'ensemble du territoire parisien. Dans le 8^e, 125 AE ont été accordées en 2019.

Par ailleurs, la Ville de Paris est en charge du versement de la prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière), destinée aux familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer l'éducation de leurs enfants. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. La collectivité alloue toutefois des montants plus favorables que ceux prévus par la réglementation légale. L'ASE financière est donc une aide dite extralégale (voir encadré 3). En 2019, 103 aides au titre de l'ASE financière ont été accordées aux ménages du 8^e.

Près de la moitié des AE et ASE financières sont versées à des foyers ayant besoin d'une aide pour des dépenses alimentaires.

Répartition des motifs d'attribution des aides financières AE-ASE du CASVP en 2019



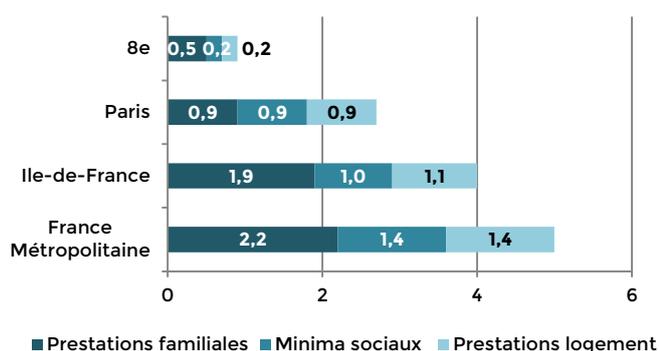
La dépendance aux prestations sociales est moindre

À l'image du centre parisien, les ménages du 8^e recourent peu aux mécanismes de redistribution. Les prestations sociales et familiales composent moins de 1 % du revenu annuel médian des ménages, une proportion nettement moins importante que celles observées aux échelles parisienne (3 %) et francilienne (4 %).

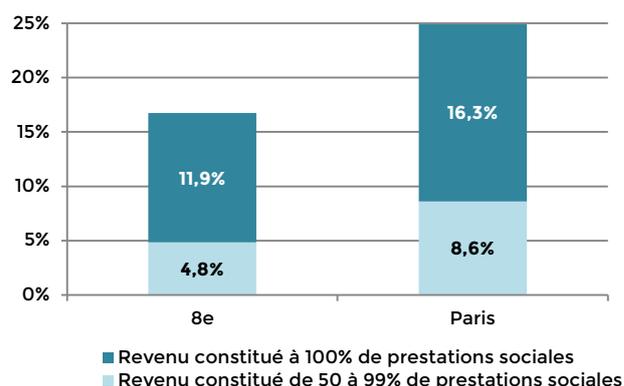
Dans le 8^e arrondissement, **17 % des foyers allocataires de la Caf ont par ailleurs des revenus constitués au moins pour moitié de prestations sociales** (- 8 points de pourcentage par rapport à Paris) et **un tiers d'entre eux ne perçoit aucun autre revenu que ces prestations**.

Ces indicateurs dits de « dépendance aux prestations sociales » sont stables ces dernières années.

Part des aides sociales dans le revenu annuel médian des ménages en 2017 (%)



Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 50% ou plus de prestations sociales en 2017



Sources : Insee, Filosofi 2017 ; Caf au 31.12.2017.

Focus sur l'activité et la précarité des jeunes

Les trajectoires scolaires des jeunes sont plus longues

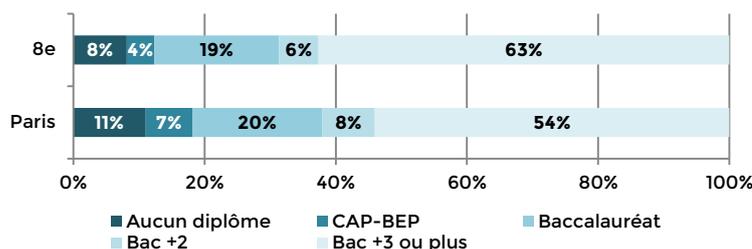
Pour rappel en 2017, on dénombre 5 700 jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans dans le 8^e, soit 15,6 % de sa population - contre 14,5 % à l'échelle de la capitale. Alors qu'une tendance à la diminution du nombre de jeunes s'observe à Paris sur les cinq dernières années (- 3,8 % sur l'ensemble de la période), les effectifs reculent un peu moins dans l'arrondissement (- 1,8 %).

Dans le 8^e en 2017, **72 % des jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisé-e-s, contre 70 % des Parisien-ne-s du même âge ;**

un cinquième de ces étudiant-e-s exerce une activité professionnelle en parallèle, comme l'ensemble des étudiant-e-s résidant dans la capitale. Par ailleurs, **20 % des 16-25 ans du 8^e sont en emploi, contre 22 % des jeunes Parisien-ne-s**. Enfin, 8 % des 16-25 ans de l'arrondissement ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET⁹), contre 9 % au sein de la capitale.

Les trajectoires scolaires suivies par les jeunes du 8^e sont globalement plus longues que leur homologues parisien-ne-s. Parmi les individus qui sont sortis du système scolaire, les jeunes de l'arrondissement sont en effet davantage à avoir arrêté au niveau Bac+3 ou supérieur (63 %), par rapport à Paris (54 %).

Répartition de la population de 16-25 ans non scolarisée, par niveau de diplôme en 2017



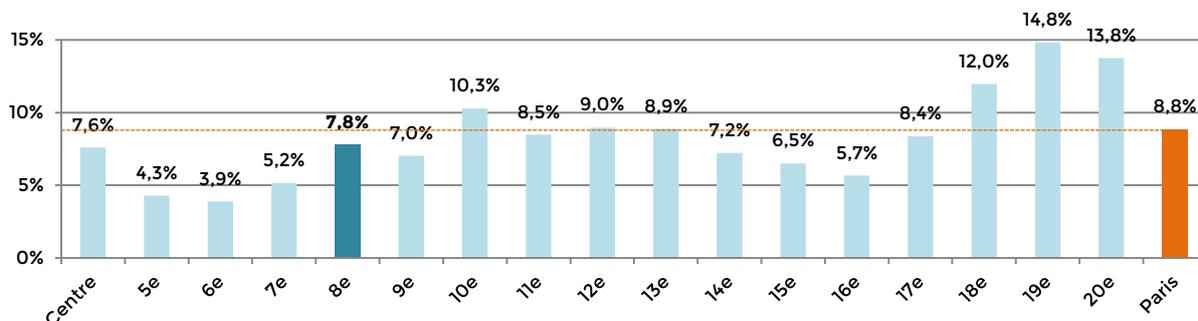
Source : Insee, RP 2017.

⁹ Acronyme anglais de *neither in employment nor in education or training*.

Le 8^e compte très légèrement moins de jeunes NEET que Paris

Les jeunes NEET sont considéré-e-s comme un public vulnérable car dépendant majoritairement des solidarités familiales. Ils et elles sont près de 450 en 2017 dans le 8^e, soit 8 % des jeunes de l'arrondissement, contre 9 % à Paris. En outre parmi la population NEET, 17,5 % n'a aucun diplôme. C'est moins qu'à Paris, où cette caractéristique (signe d'une plus grande vulnérabilité socio-économique) concerne 23 % des jeunes NEET. Les jeunes NEET du 8^e arrondissement résident moins souvent chez leurs parents (50 %, contre 55 % en moyenne à Paris) et sont donc davantage autonomes.

Part de NEET parmi les 16-25 ans en 2017, par arrondissement

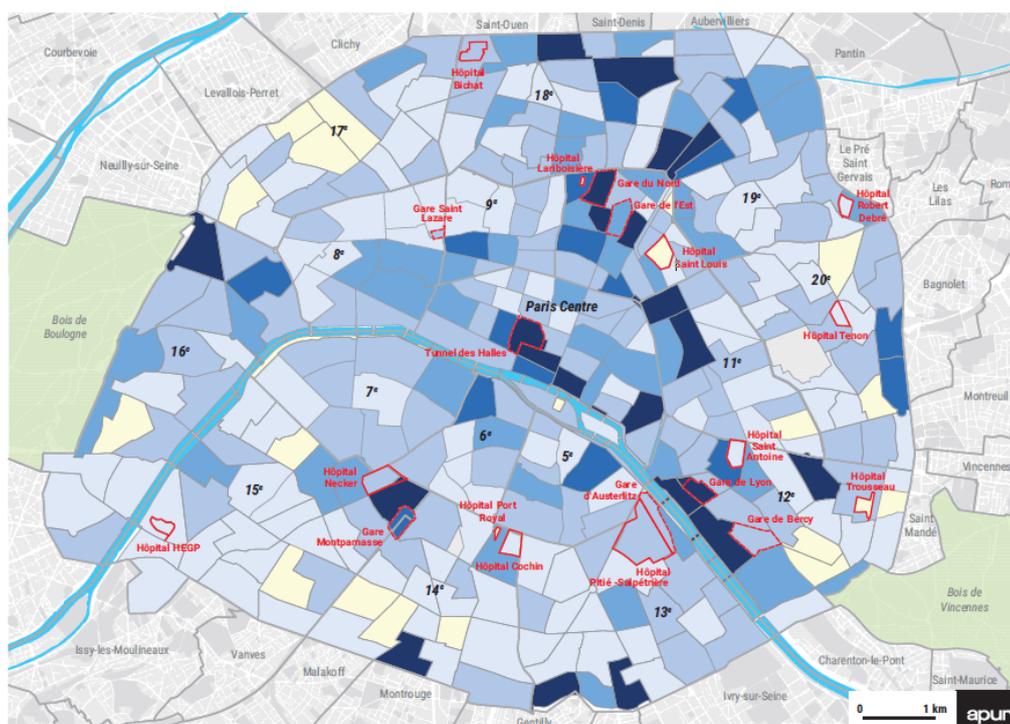


Source : Insee RP. 2017

Cartographie de la grande exclusion

Lors de la Nuit de la Solidarité 2021, 74 personnes sans-abri ont été décomptées dans l'arrondissement

Carte 19 · Décompte de la Nuit de Solidarité du 25 au 26 mars 2021



Nombre de personnes décomptées	
Aucune	De 10 à 14
Moins de 5	De 15 à 19
De 5 à 9	20 ou plus

Zones spécifiques	
Hôpital	Gare

Décompte dans les rues de Paris, les gares, les hôpitaux, les stations de métro et de RER, les parkings, les parcs et jardins, les talus du Périphérique, les campements et certains halls d'immeubles

Sources : Nuit de la Solidarité, Traitement Apur, Mairie de Paris (mars 2021)

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Le rapport d'analyse des résultats produit par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) fait état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées.

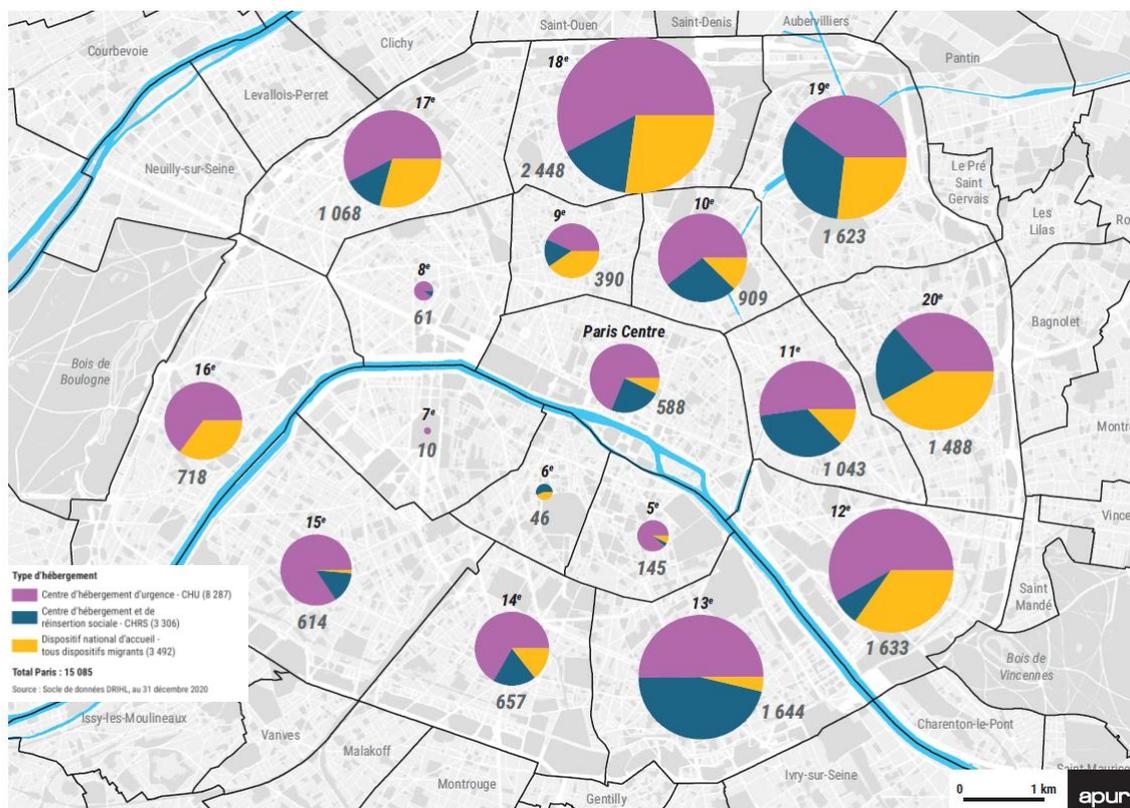
La 4^e opération qui s'est déroulée la nuit du 25 au 26 mars 2021 a donné l'occasion aux équipes de décompter **2 829 personnes sans abri à Paris**, soit une baisse de 21 % par rapport à l'édition précédente, en lien avec le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

Dans le 8^e arrondissement, **74 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité**, soit deux fois moins que l'année précédente. Le quartier de la Madeleine est celui qui concentre, cette nuit donnée, le plus de personnes sans-abri.

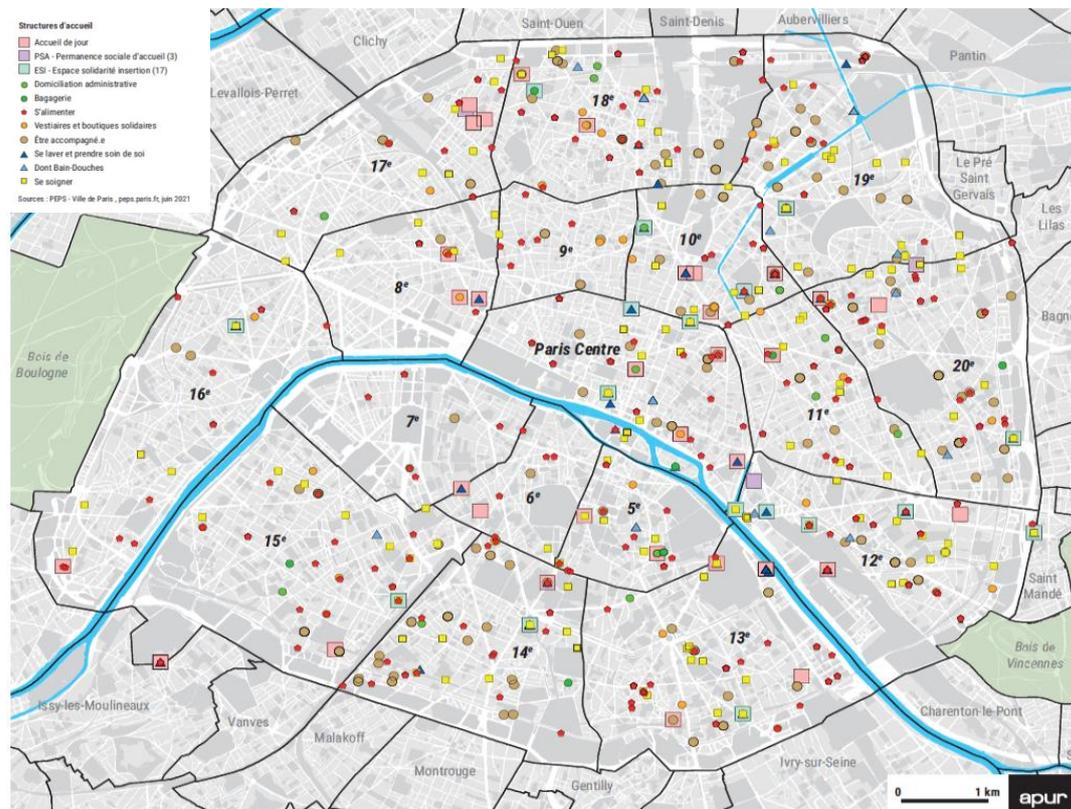
Le 8^e dispose de peu de places d'hébergement pérenne et de services d'accueil à destination des personnes sans domicile

Le 8^e est doté de 61 places d'hébergement pérennes hors hôtel à destination des personnes sans domicile. Il est l'un des arrondissements les moins équipés en la matière.

Carte 20 · Places d'hébergement pérennes à Paris (hors nuitées hôtelières et places intercalaires)



Carte 21 • Accueil de jour et offre d'accompagnement social à destination des personnes sans-abri à Paris



■ Personnes âgées

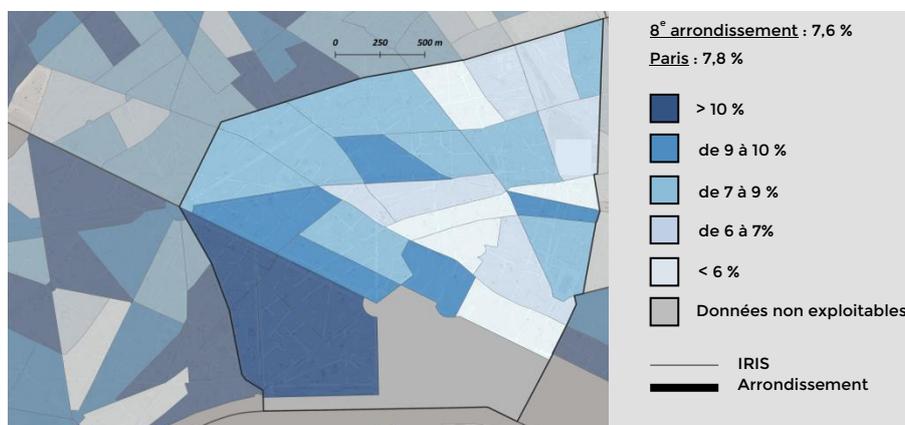
Démographie et mobilité

Le vieillissement de la population est moins marqué qu'à Paris

En 2017, le 8^e compte près de 8 200 habitant-e-s âgés de 60 ans ou plus. Les personnes de 60-74 ans et celles de plus de 74 ans représentent respectivement 15 % et 8 % de la population de l'arrondissement, contre 14 % et 8 % à Paris. **Les séniors sont donc représenté-e-s dans des proportions équivalentes.**

À l'échelle infra-territoriale, on constate que la proportion des personnes âgées de plus de 74 ans est plus élevée dans le quartier des Champs-Élysées, où elles représentent 12 % des habitant-e-s. À l'inverse, **elles ne constituent que 6 % de la population de La Madeleine et 7 % de celle du quartier de l'Europe.**

Carte 22 · Part des plus de 75 ans dans la population totale par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Entre 2012 et 2017, **le nombre de séniors est resté quasi stable**, sous les effets contraires de la baisse des 60-69 ans (- 3 %/an en moyenne sur la période) et des 80-89 ans (- 3,8 %/an) d'une part, et de la hausse des 70-79 ans (+ 5 %/an en moyenne sur la période) d'autre part. Au total, l'arrondissement compte environ 200 séniors en moins, une tendance inverse à celle de la capitale - tirée par la hausse de la population de tous ces groupes d'âges. À noter que cette évolution s'inscrit dans un contexte général de baisse la population du 8^e (- 1 %/an en moyenne entre 2012 et 2017) et de la capitale (- 0,5 %/an). **Le poids démographique des séniors de 60 ans ou plus a ainsi très légèrement augmenté dans l'arrondissement (+ 0,6 points de pourcentage) et plus fortement encore à Paris (+ 1,4 point de pourcentage).**

Les séniors du 8^e qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement

Dans le 8^e comme dans la capitale, 2 % des personnes de 70 ans et plus ont émigré hors de Paris entre 2016 et 2017. Parmi celles de l'arrondissement, 59 % sont parties pour une autre commune d'Ile-de-France et 41 % dans une autre région française. Peu d'entre elles déménagent pour rejoindre un établissement pour personnes âgées (17 % dans le 8^e, contre 34 % à Paris).

Précarité et logement

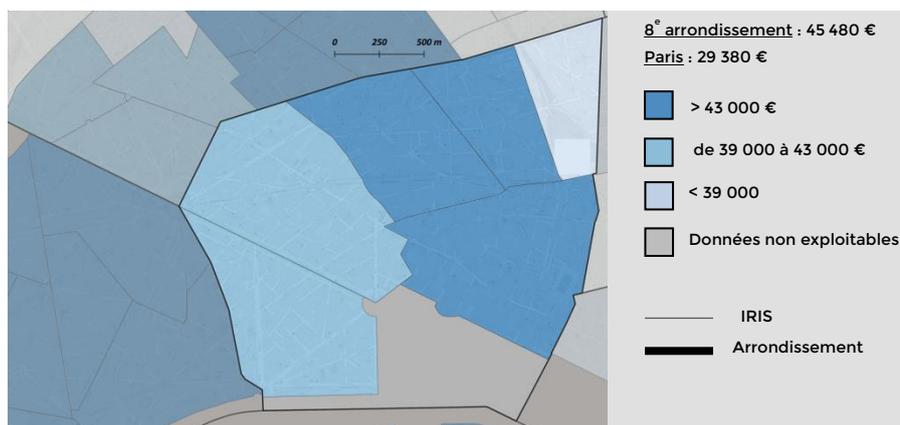
Le niveau de vie des séniors est élevé sur l'ensemble du territoire

En 2017, **les personnes âgées du 8^e présentent un revenu médian disponible par UC très supérieur à celui des séniors parisiens** : il s'élève à 43 650 € annuels chez les 60-74 ans (+ 16 300 € par rapport à la capitale) et à

45 480 € annuels chez les séniors de plus de 74 ans (+ 16 100 €). Par ailleurs, le montant annuel moyen des retraites perçu par les habitant-e-s du 8^e s'élève à 43 300 € en 2017 (+ 12 100 € par rapport à la Paris). Il s'agit du montant le plus élevé enregistré par les arrondissements de la capitale. Enfin, le taux de pauvreté des 60-74 ans du 8^e est faible, à 8 %, contre 15 % à Paris.

Les disparités de revenus sont globalement mesurées mais le niveau de vie médian des séniors de plus de 74 ans est notamment élevé dans la diagonale qui traverse l'arrondissement entre le Parc Monceau et la Place de la Concorde, à plus de 45 000 € annuels. Il est à l'inverse un peu plus faible à proximité de la gare Saint-Lazare, aux alentours de 38 500 € annuels.

Carte 23 · Niveau de vie annuel médian des plus de 75 ans par TRIRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

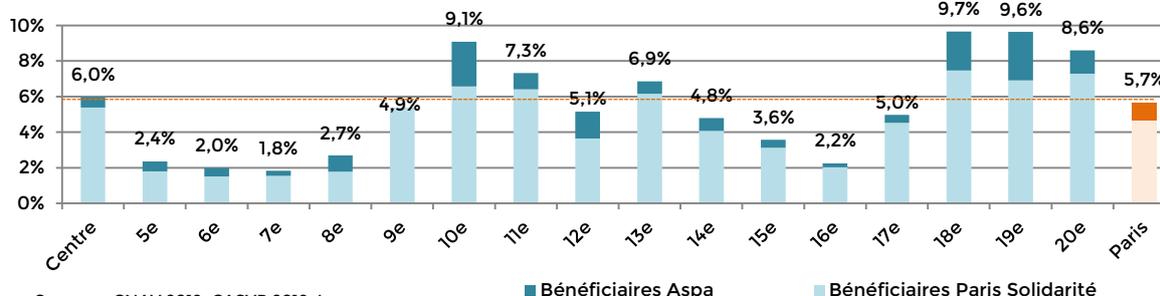
La part de personnes âgées en logement inconfortable et en suroccupation est quasi nulle

En 2017, deux tiers des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont propriétaires (soit 2 800 ménages), contre 56 % à Paris.

Par ailleurs, parmi les ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus, la part de personnes vivant dans un logement suroccupé ou inconfortable (sans douche, ni baignoire) est quasi nulle. À titre de comparaison, ces proportions s'élèvent respectivement à 0,9 % et 2,4 % au sein de la capitale.

Le 8^e enregistre un taux de recours au minimum vieillesse très faible

Les bénéficiaires de l'ASPA et de Paris Solidarité parmi les 65 ans ou plus par arrondissement en 2019



Sources : CNAV 2019, CASVP 2019, Insee.

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation nationale accordée mensuellement aux retraités disposant de faibles ressources. Son montant dépend du revenu et du patrimoine du bénéficiaire. La Ville de Paris propose également un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : Paris Solidarité.

En 2019, le 8^e enregistre l'une des plus faibles proportions d'habitant-e-s de plus de 64 ans bénéficiaires de l'ASPA : 176 séniors la reçoivent, soit 2,7 % des affilié-e-s au régime général, contre 5,7 % à l'échelle parisienne. Parmi ces bénéficiaires, **deux tiers ont aussi recours à l'aide de Paris Solidarité**. Depuis 2014, le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité a reculé de - 0,9 %/an en moyenne, un rythme contraire à celui qu'enregistre l'ensemble de la capitale où il a progressé en moyenne de + 3,9%/an.

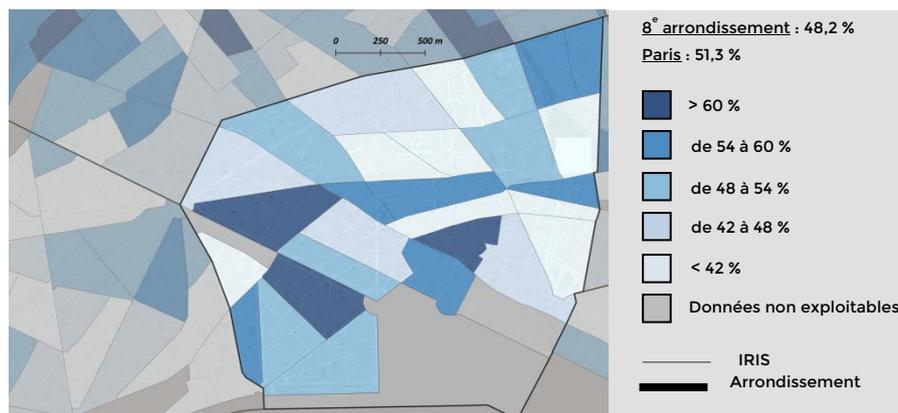
D'autres aides facultatives (voir encadré 3) sont accordées par la Ville de Paris à destination du public séniors. Le Pass Paris Séniors ou Access', qui donne accès gratuitement à l'ensemble de l'offre de transports publics, a par exemple été attribué à 15 % des personnes âgées de plus de 64 ans qui résident dans l'arrondissement en 2019, soit 930 personnes. Cette proportion est nettement inférieure à celle que l'on observe à Paris, où 31 % des personnes de plus de 64 ans bénéficient du Pass.

Isolement et perte d'autonomie

La proportion de personnes âgées isolées dans un grand logement est importante

Parmi les personnes âgées de 75 ans et plus résidant dans l'arrondissement, **48 % vit seule – dont la moitié est isolée dans un logement de 4 pièces ou plus, inadapté aux besoins des séniors**. À titre de comparaison, la proportion de séniors seul-e-s est quasi équivalente à Paris mais un quart de ces personnes seulement vit dans un logement trop grand. Cette différence reflète en partie la spécificité du parc de logements du 8^e, plus doté d'appartements de grande taille, et le niveau de vie de cette sous-population de l'arrondissement.

Carte 24 · Part de la population âgée de 75 ans ou plus vivant seule par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes âgées vivant seules sont réparties de façon éparse mais elles sont globalement plus nombreuses dans le quartier Faubourg du Roule, où elles constituent 52 % des plus de 74 ans. À l'inverse, dans le quartier de La Madeleine, moins de 42 % des séniors vivent seul-e-s.

La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est équivalente dans l'arrondissement et à Paris

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) s'élève à 3,8 dans le 8^e en 2017 : autrement dit, **pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a un peu moins de 4 personnes en âge d'être « aidantes » dans l'arrondissement**. En lien avec la hausse récente du nombre de séniors de 85 ans ou plus (+ 1,2%/an en moyenne sur la période 2012-2017) et la baisse du nombre de 55-64 ans (- 3,4 %/an), ce rapport a nettement diminué dans le 8^e par rapport à 2012 – date où il s'établissait à 4,8. C'est aussi le cas à aux échelles parisienne, régionale et nationale.

Par ailleurs, il existe **des ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations** : on parle alors de « **cohabitation intergénérationnelle** ». Celle-ci est généralement mise en place en raison de la perte d'autonomie d'une personne âgée ou pour des raisons financières. Dans l'arrondissement, parmi l'ensemble des ménages

composés d'au moins une personne de plus de 74 ans, 10 % se caractérisent par la présence d'un-e adulte de moins de 60 ans - contre 11 % à Paris.

Peu de séniors de 65 ans ou plus sont bénéficiaires de l'APA

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide qui sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires au maintien à domicile des séniors. Au 31 décembre 2019, **2 % des personnes de 60 ans et plus résidant dans le 8^e arrondissement perçoivent l'APA à domicile**, soit 162 habitant-e-s - contre 4 % l'échelle de la capitale.

Les bénéficiaires de l'APA sont 29 % à présenter un niveau de dépendance élevé dans l'arrondissement (GIR 1 ou 2, voir encadré 5), contre 22 % à Paris.

Encadré 5 • L'évaluation de la perte d'autonomie à l'aide de la grille AGGIR

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale AGGIR. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible. Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

Indice composite de vulnérabilité des séniors

En 2017, à l'exception d'un îlot localisé à l'ouest du quartier des Champs Élysées, **tous les TRIRIS de l'arrondissement affiche un indice composite de vulnérabilité des séniors (voir encadré 6) modéré ou faible**. C'est notamment le cas dans la zone qui relie le Parc Monceau à la Place de la Concorde.

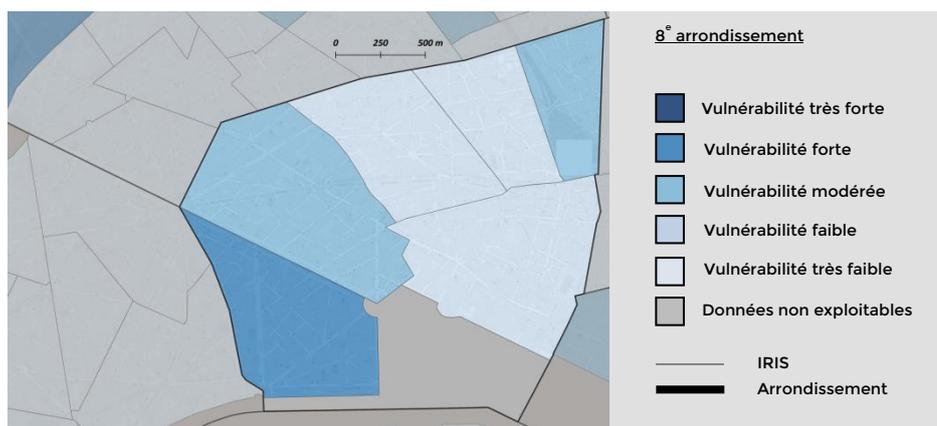
Encadré 6 • L'indice composite de vulnérabilité des séniors

L'indice composite de vulnérabilité des séniors permet d'évaluer l'exposition des TRIRIS (quartiers composés de plusieurs IRIS, généralement trois) à la vulnérabilité économique, la précarité sociale et la dépendance de leurs séniors de 75 ans et plus.

L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants : (i) le revenu médian des 75 ans et plus ; (ii) leur isolement résidentiel ; (iii) leur âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance.

La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

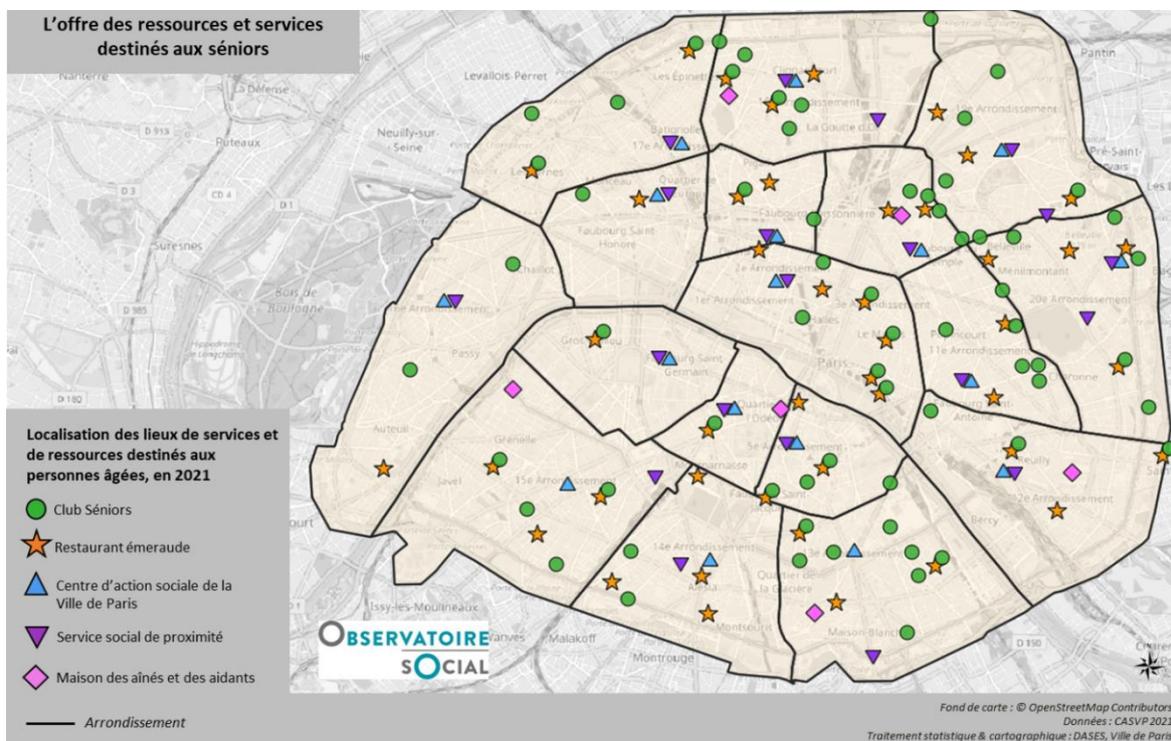
Carte 25 • Indice de vulnérabilité des personnes âgées de 75 ans ou plus par TRIRIS, en 2017



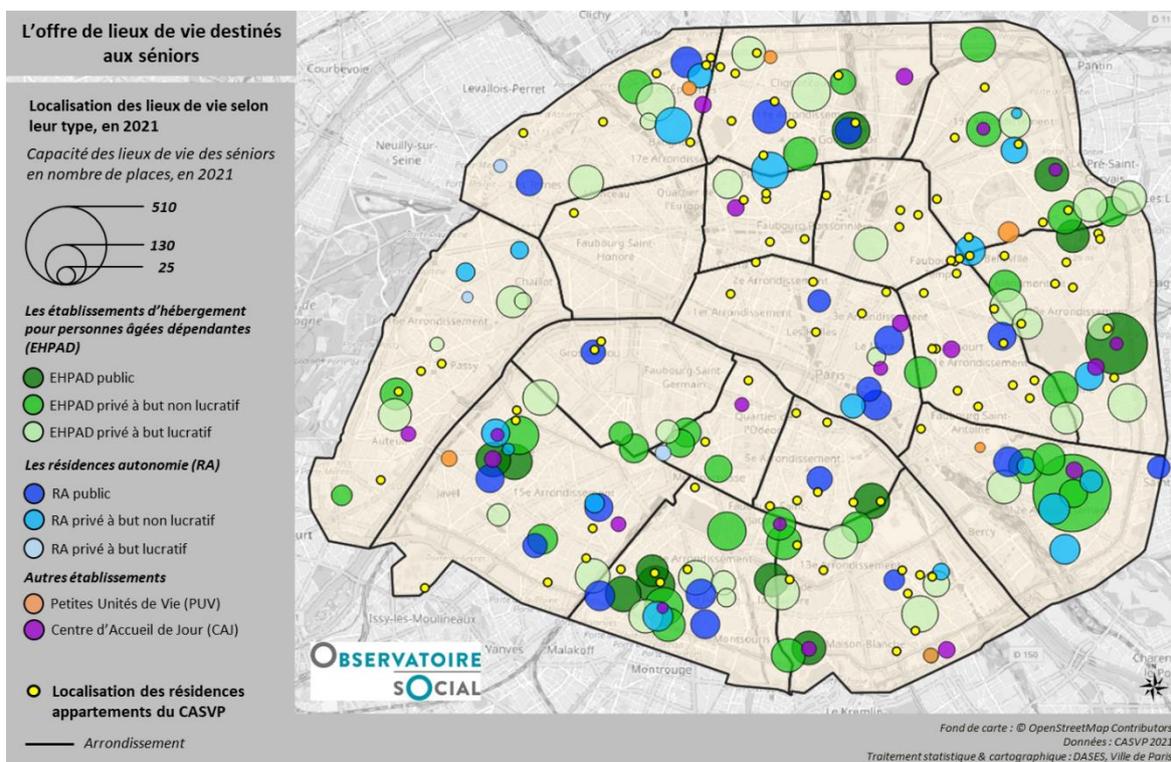
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Cartographie de l'offre destinée aux seniors

Carte 26 · L'offre des ressources et services destinés aux seniors



Carte 27 · L'offre de lieux de vie destinés aux seniors



■ Personnes en situation de handicap

Encadré 7 • Évaluation du taux d'incapacité d'une personne en situation de handicap

Le taux d'incapacité est un des critères permettant l'attribution de certaines prestations à destination des personnes en situation de handicap. Il est évalué selon un « guide-barème » divisé en trois fourchettes :

- un taux d'incapacité inférieur à 50 % indique que la personne évaluée n'est pas confrontée à des entraves notables dans sa vie quotidienne ;
- un taux d'incapacité compris en 50 et 79 % signale des retentissements importants sur la vie sociale, scolaire/professionnelle et domestique de la personne en situation de handicap ;
- un taux d'incapacité supérieur à ou égal à 80 % révèle une atteinte sévère à l'autonomie de la personne en situation de handicap pour la réalisation d'actes essentiels.

Les droits à l'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) sont ouverts aux personnes en situation de handicap dont le taux d'incapacité est supérieur à 50 %.

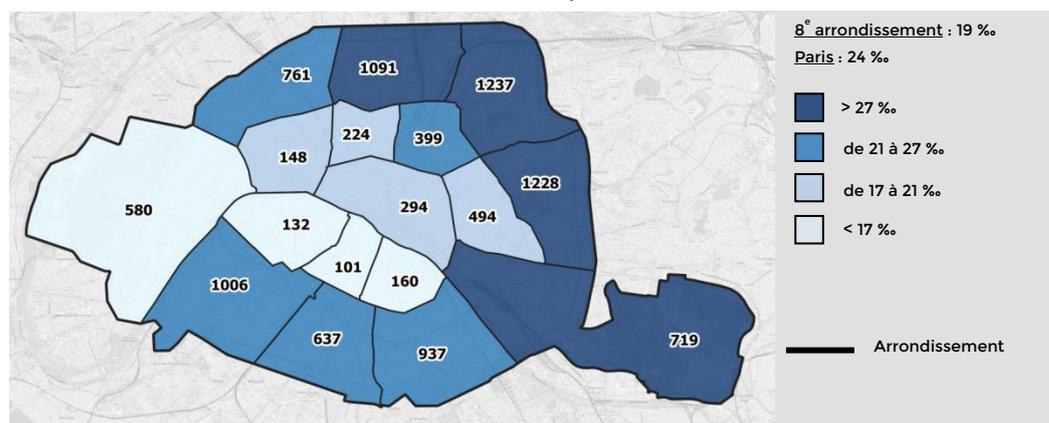
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH

Les enfants en situation de handicap sont assez peu représenté-e-s

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap (*voir encadré 7*).

La population du 8^e se distingue de celle de la capitale par une **légère sous-représentation des jeunes en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH**. En 2019, 148 enfants réparti-es dans 138 familles sont ainsi allocataires au sein de l'arrondissement, soit **19 % de l'ensemble des jeunes âgé-e-s de 0-19 ans** – contre 24 % à l'échelle parisienne. Leur effectif a progressé de + 6,5 % par rapport à 2015 (+ 9 individus).

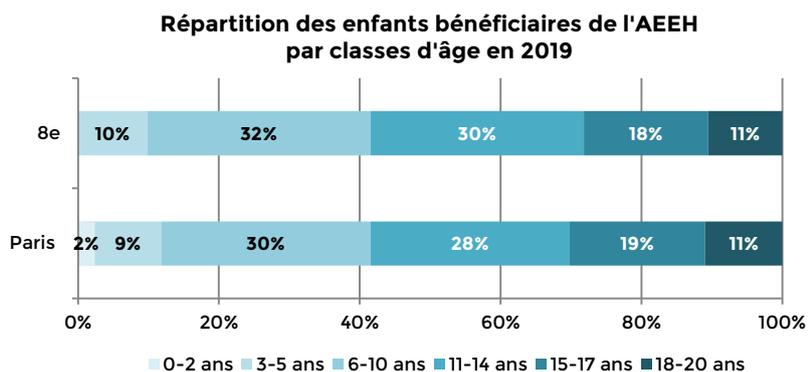
Carte 25 • Nombre de bénéficiaires de l'AEEH à Paris par arrondissement en 2019



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement

En 2019, 10 % des bénéficiaires de l'AEEH sont âgé-e-s de moins de 6 ans dans le 8^e, une proportion quasi équivalente à celle observée à Paris (11 %) et très inférieure au poids des enfants de cette catégorie d'âge dans la population totale des moins de 20 ans (plus de 1 sur 4). Cette sous-représentation peut s'expliquer par le temps nécessaire au dépistage, qui induit un délai avant la reconnaissance d'une situation de handicap chez l'enfant. À



Source : Caf 2019.

monoparentale (- 9 points de pourcentage par rapport à la capitale) tandis que 72 % vivent avec leurs deux parents ou en famille recomposée (+ 9 points de pourcentage).

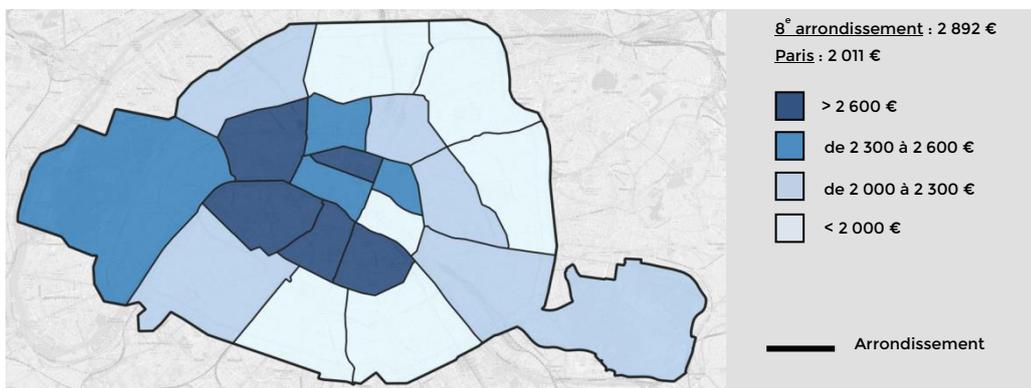
l'inverse, les 6-10 ans constituent le groupe d'âges le plus représenté parmi les bénéficiaires de l'AEEH dans l'arrondissement (32 %), devant les 11-14 ans (30 %) et les 15-19 ans (29 %). Cette distribution par âge est quasi-similaire à la répartition parisienne.

La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement. Ainsi, 28 % des enfants allocataires vivent au sein d'une famille

Les familles allocataires du 8^e sont moins confrontées à des situations de pauvreté

En 2019, le revenu mensuel médian des familles avec un enfant bénéficiaire de l'AEEH s'élève à 2 900 € dans le 8^e arrondissement, un montant sensiblement supérieur à celui que l'on observe à Paris (+ 900 €). Par ailleurs, 12 % de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté, une proportion deux fois plus faible qu'au sein de la capitale (25 %) et à un niveau stable par rapport à 2017.

Carte 26 · Revenu mensuel médian des familles bénéficiant de l'AEEH par arrondissement en 2019



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Enfin dans le 8^e, 14 % des familles allocataires de l'AEEH perçoivent aussi une aide au logement de la Caf ; 26 % d'entre elles bénéficient de l'Allocation de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap (ASPEH) versée par la Ville de Paris ; et 16 % perçoivent l'aide Paris Logement. Ces chiffres sont près de trois fois inférieurs aux taux de recours des familles parisiennes.

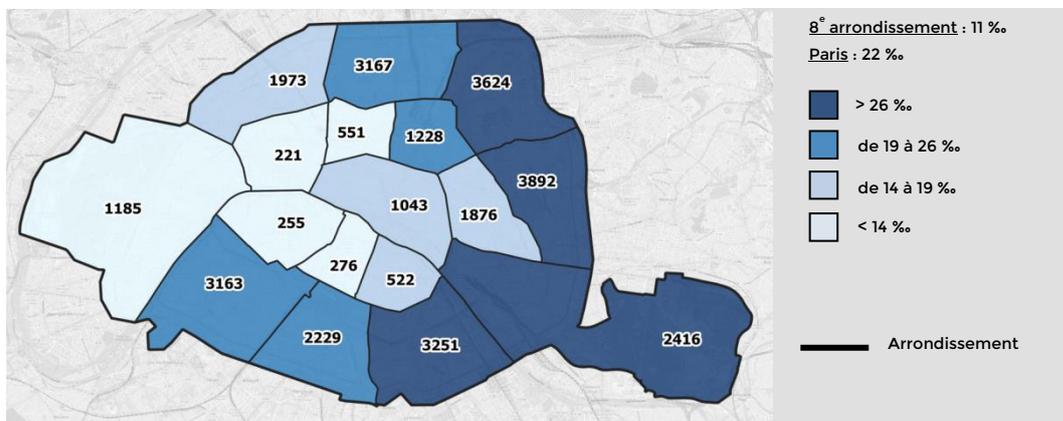
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH

La proportion d'adultes en situation de handicap dans le 8^e est deux fois inférieure à celle de la capitale

L'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) est une aide financière qui assure aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée à partir de 20 ans, sous réserve de respecter des critères d'incapacité (voir encadré 7) et de revenu.

En 2019, 221 adultes réparti-e-s dans 221 foyers sont bénéficiaires de l'AAH dans le 8^e, soit **11 % des personnes âgées de 20-64 ans** – contre 22 % des adultes de la même tranche d'âge à Paris. Alors que le nombre d'adultes percevant l'AAH est en hausse dans la majorité des arrondissements de la capitale par rapport à 2017 (+ 5,4 % à Paris au total), c'est aussi le cas dans 8^{ème} (+ 12 %, + 23 individus). Dans l'arrondissement comme à Paris, **62 % des bénéficiaires ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus** (voir encadré 7).

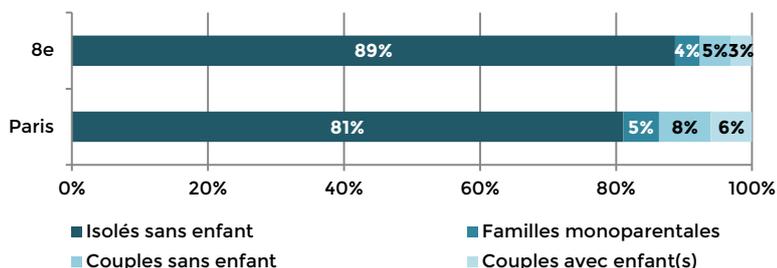
Carte 27 · Nombre de bénéficiaires de l'AAH à Paris par arrondissement en 2019



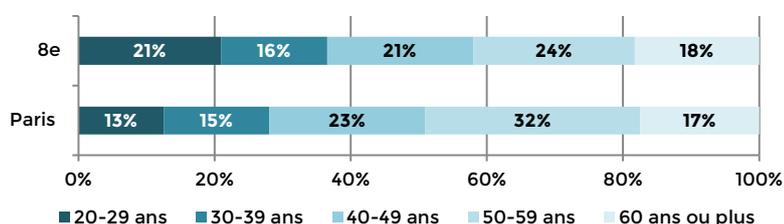
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH dans le 8^e vivent seules et sont globalement plus jeunes qu'à Paris

Répartition des bénéficiaires de l'AAH par composition familiale en 2019



Répartition des bénéficiaires de l'AAH, par classes d'âge en 2019



Source : Caf.

La majorité des adultes bénéficiant de l'AAH dans le 8^e vivent seul-e-s et sans enfant en 2019 (89%), dans une proportion plus élevée encore que celle observée à l'échelle de la capitale (81%). Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires s'explique en partie par les modalités d'ouverture du droit AAH et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjointe étant pris en compte dans l'assiette des ressources)¹⁰.

Les bénéficiaires de l'AAH dans l'arrondissement sont globalement plus jeunes qu'à Paris : les moins de 30 ans constituent 21% de l'effectif des allocataires dans le 8^e (+ 8 points de pourcentage par rapport à la capitale), tandis que les personnes de 50 ans ou plus en représentent 42% (- 7 points de pourcentage).

Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté

Le revenu médian des bénéficiaires de l'AAH qui résident dans le 8^e s'élève à 518 € mensuels en 2019, contre 610 € à Paris. Cette même année, ils et elles sont **41 % à vivre sous le seuil de pauvreté**, une proportion quasi équivalente à la moyenne parisienne et en forte diminution par rapport à 2017 (- 11 points de pourcentage).

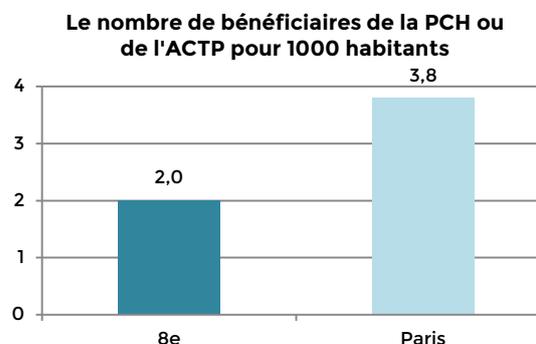
¹⁰ À noter que les revenus du ou de la conjointe ne seront bientôt plus comptabilisés dans le calcul de l'AAH. Cette mesure s'appliquera une fois la parution d'un décret et au plus tard le 1^{er} octobre 2023.

Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap

La proportion de bénéficiaires de la PCH est faible

La Prestation de compensation du handicap (PCH), qui remplace progressivement l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), est une aide financière permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle comprend six formes d'aides : humaine, technique, aménagement du logement, transport, spécifique et exceptionnelle.

En 2019, 74 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP dans le 8^e, soit 2 % des habitant-e-s de l'arrondissement - une proportion deux fois plus faible que celle de la capitale. Près de 88 % des allocataires vivent à domicile, tandis que 12 % sont hébergé-e-s en établissement social ou médico-social ou hospitalisé-e-s en établissement de santé.



Source : DSOL 2019.

Dans l'arrondissement comme à Paris, les aides techniques (achat ou location d'un matériel compensant le handicap, comme un fauteuil roulant), les aides spécifiques (dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap, par exemple les frais d'entretien d'un fauteuil roulant) et les aides humaines (services d'aide à domicile ou dédommagement d'un aidant familial) représentent plus des trois quarts des aides attribuées en 2017.

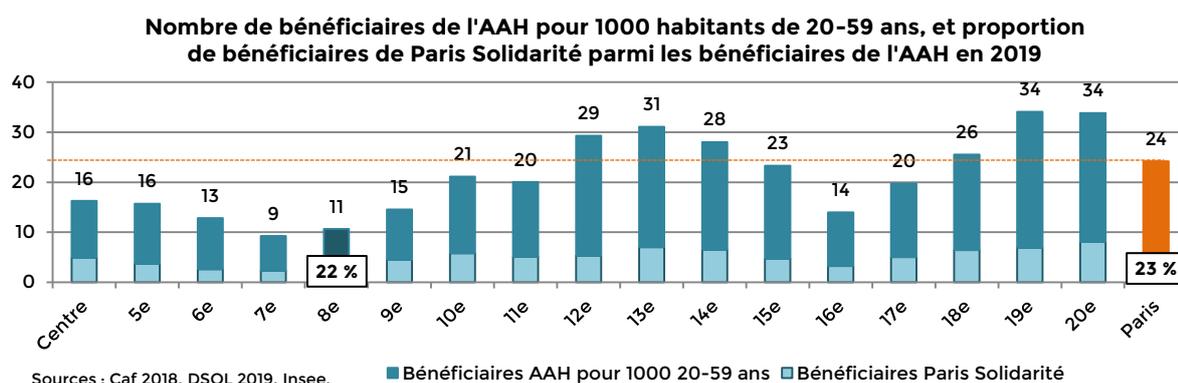
L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public plus âgé dans le 8^e qu'à Paris

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement (ASH Personnes handicapées), qui prend en charge leurs frais d'hébergement en établissement. Dans le 8^e, elle est attribuée à 71 personnes en 2017. Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement sont globalement plus âgés dans l'arrondissement qu'à Paris : près de la moitié a en effet plus de 54 ans dans le 8^e, contre 40 % seulement à Paris.

Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 8^e est équivalent à celui de la capitale

La Ville de Paris propose également une aide facultative mensuelle (voir encadré 3) destinée aux personnes en situation de handicap disposant d'un faible revenu : Paris Solidarité. Cette aide peut atteindre un montant maximum de 105 € par mois pour une personne seule et 205 € par mois pour un couple.

En 2019, 48 habitant-e-s du 8^e en situation de handicap sont allocataires de Paris Solidarité, soit 22 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH - une proportion proche de celle de la capitale.

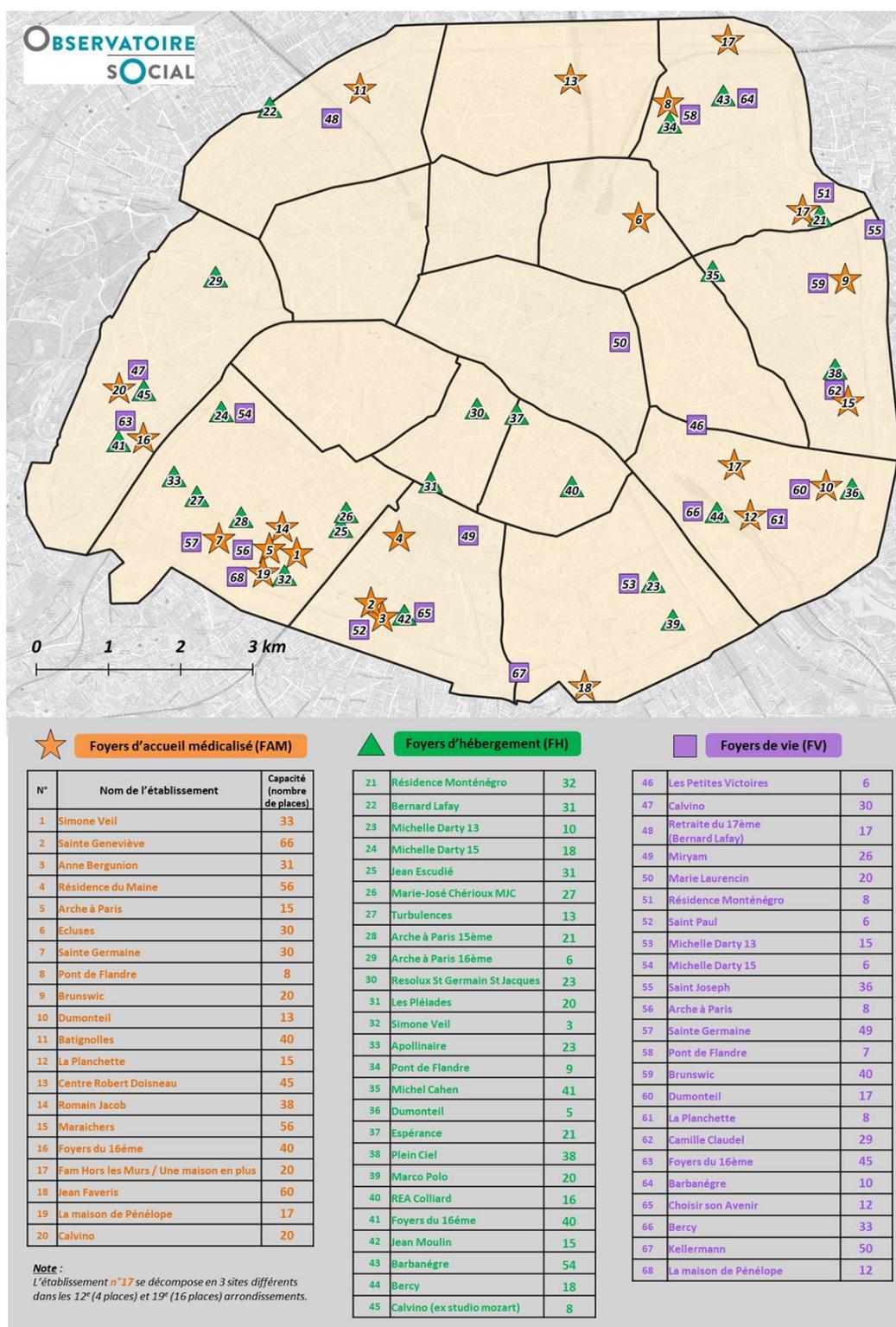


Sources : Caf 2018, DSOL 2019, Insee.

Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap

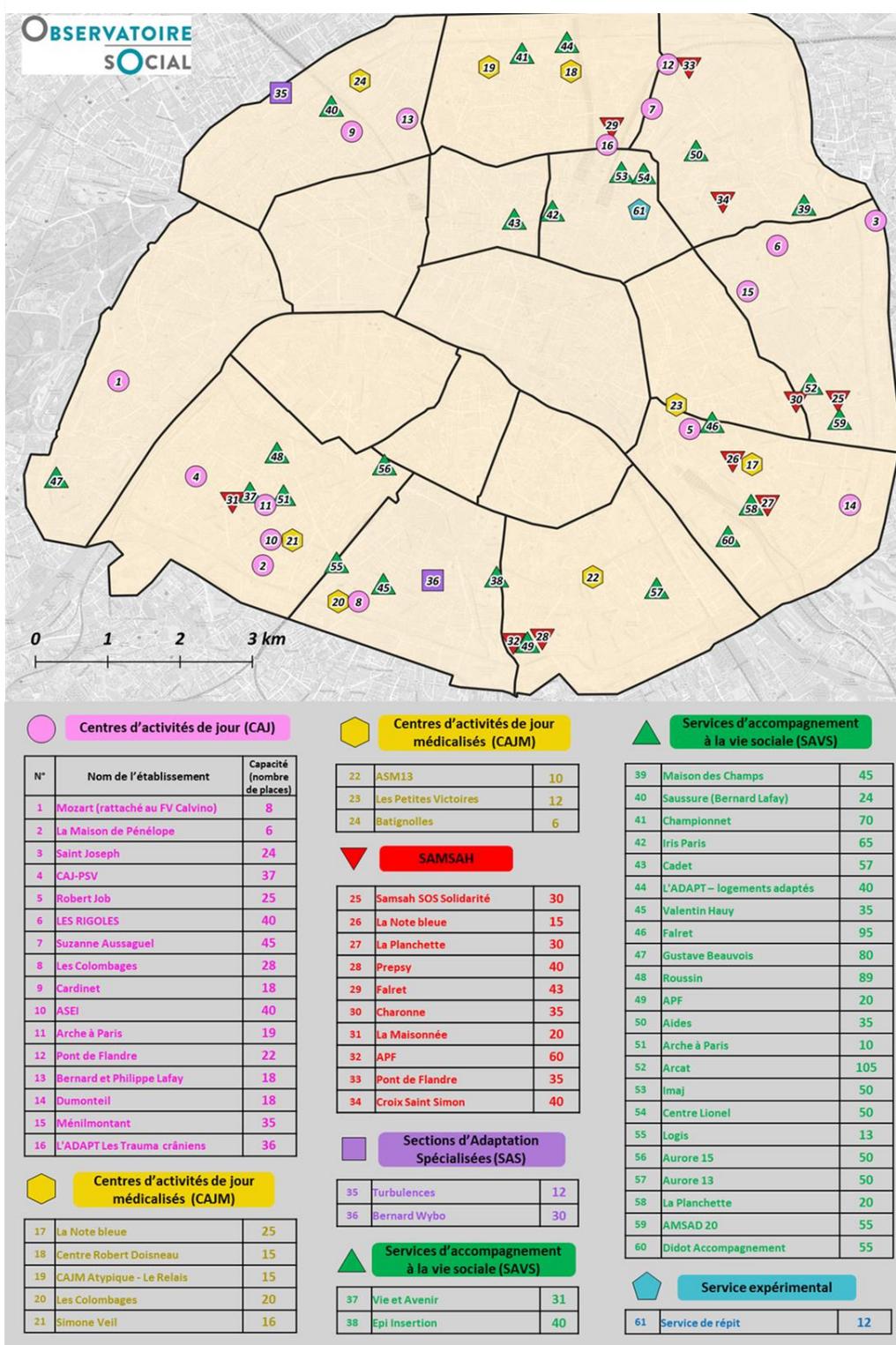
Le 8^e n'abrite pas de foyer d'accueil médicalisé...

Carte 28 · Foyers d'accueil médicalisé, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap à Paris



... ni d'établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap

Carte 29 · Etablissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap à Paris



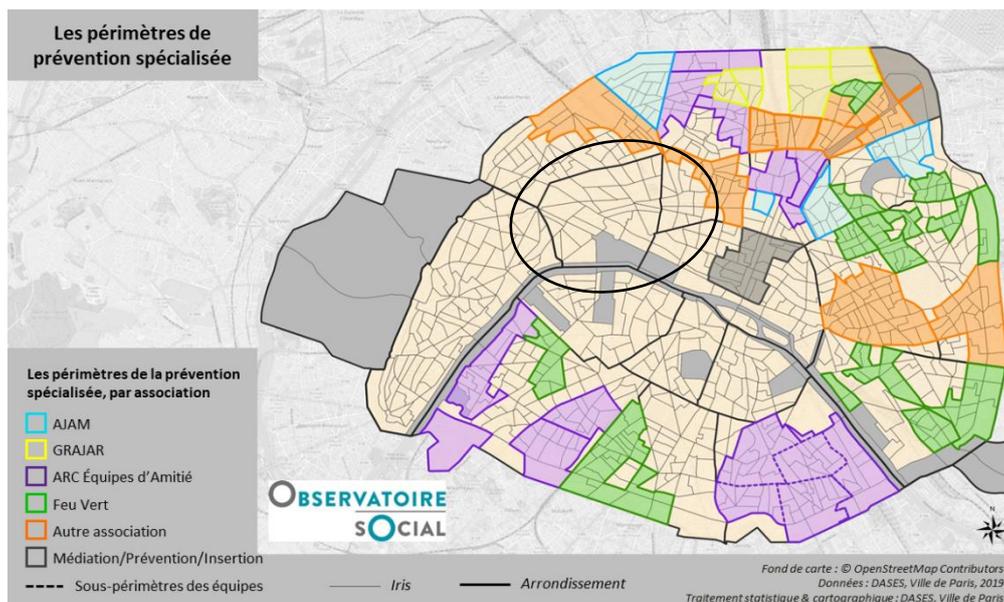
■ Prévention et protection de l'enfance

Prévention spécialisée et service social scolaire

Le territoire n'est pas couvert par la prévention spécialisée

Le 8^e n'est pas couvert la prévention spécialisée.

Carte 30 · Les périmètres de la prévention spécialisée à Paris en 2019



Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 142 enfants ont été accompagnés par un service social scolaire

Un service social scolaire officie dans chaque école parisienne. Les assistant.es socio-éducatif-ves (i) apportent une expertise sociale aux personnels de l'Éducation nationale et (ii) accompagnent les familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des informations préoccupantes (*voir encadré 8*).

Dans l'arrondissement, pour l'année scolaire 2018-2019, **142 enfants et leurs familles ont été accompagné-e-s** par un service social scolaire, un chiffre quasi stable sur les deux dernières années.

La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire

Seulement 50 informations préoccupantes ont été remontées au titre de la protection de l'enfance en 2018

La CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes, *voir encadré 8*) est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle centralise et évalue toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un-e mineur-e résidant dans la capitale.

En 2018, **4 418 mineur-e-s parisien-ne-s** ont fait l'objet d'une information préoccupante traitée par la CRIP, dont 50 résidaient dans le 8^e arrondissement.

Encadré 8 • Le rôle de la CRIP et les informations préoccupantes traitées en 2018

En vertu de ses compétences départementales, la Ville de Paris est chargée de la centralisation de toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un-e mineur-e au sein d'une Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). L'information transmise doit permettre l'évaluation de la situation du ou de la mineur-e, la mise en œuvre d'éventuelles actions de protection, voire le signalement à l'autorité judiciaire.

En 2018 sur l'ensemble du territoire parisien, la CRIP a traité 3 499 informations préoccupantes relatives à 4 715 enfants. La crainte d'un danger de violence psychologique était le premier motif de déclenchement d'une information préoccupante (1 sur 3), devant les suspicions de carences éducatives (12 %) et les violences conjugales (12 %). Parmi les situations reçues, 46 % concernaient des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice.

Après l'orientation de certains cas de figure vers des mesures administratives conduites par le service d'Aide sociale à l'enfance, 1 720 signalements ont été adressés au Parquet des mineurs à Paris en 2018.

Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires

La prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière) est une aide destinée à pallier une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien le nécessitent. En 2019, **103 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 8^e (une même famille pouvant bénéficier de plusieurs aides ponctuelles dans l'année). La répartition des motifs d'octroi de cette allocation met en avant le **caractère prédominant des besoins alimentaires** (pour 43 % d'entre elles).

En outre, les familles parisiennes en rupture d'hébergement peuvent bénéficier d'une **prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance** (PCH ASE). En 2019, **aucune famille accompagnée** dans le 8^e arrondissement n'en a été bénéficiaire.

Une faible proportion de jeunes du 8^e bénéficient d'une action éducative

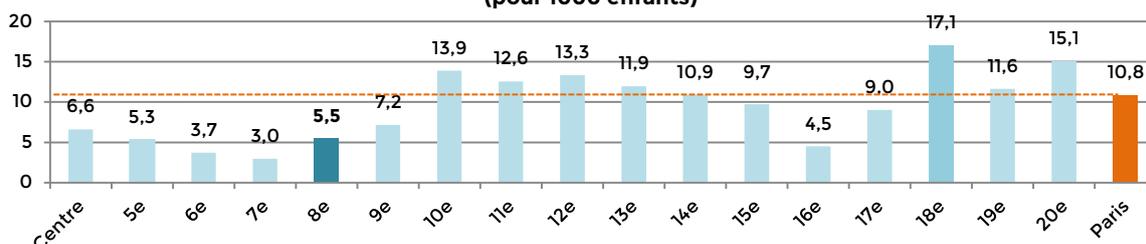
À la fin de l'année 2019, **37 enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une action éducative** au sein de l'arrondissement. Pour 27 d'entre eux et elle, il s'agit d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO) et pour les 12 autres d'une action éducative à domicile (AED, voir encadré 9). Au total, **3 %** des mineur-e-s bénéficient d'une action éducative dans le 8^e - une proportion deux fois plus faible que la moyenne parisienne.

Encadré 9 • Les actions éducatives, à domicile ou en milieu ouvert

L'action éducative à domicile (AED) est une mesure administrative mise en œuvre à la demande ou en accord avec les parents, par le service d'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la Ville de Paris. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. L'AED est exercée par des éducateurs ou des psychologues spécialisés.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) vise les mêmes objectifs que l'AED mais elle est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (art. 375 du Code civil) et est donc contraignante à l'égard des familles.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de milieu ouvert en 2019
(pour 1000 enfants)



Données : DASES, au 31 décembre - Insee RP 2017

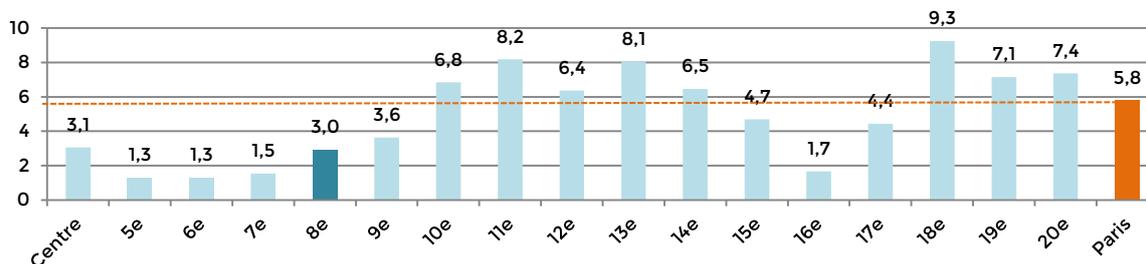
La part de mineur-e-s concerné-e-s par une mesure de placement est également peu élevée

Lorsqu'un enfant ne peut demeurer dans son milieu de vie habituel, il ou elle est confié-e au service parisien d'Aide sociale à l'enfance (ASE) et fait l'objet d'une mesure de placement. Les enfants placé-e-s peuvent être hébergé-e-s jusqu'à 21 ans en famille d'accueil, dans un établissement relevant de l'ASE (Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou encore dans un lieu de vie agréé.

Au total à Paris, **4 854 enfants et majeurs de moins de 21 ans** bénéficient d'une mesure de placement fin 2019.

Parmi ces mesures, **20 concernent des mineur-e-s dont les parents résident dans le 8^{ème}**. L'arrondissement enregistre une proportion de mineur-e-s concerné-e-s par une mesure de placement assez faible : **3 % des jeunes de moins de 18 ans sont confié-e-s à l'ASE dans le 8^e, contre 6 % à Paris.**

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de placement en 2019
(pour 1000 enfants)

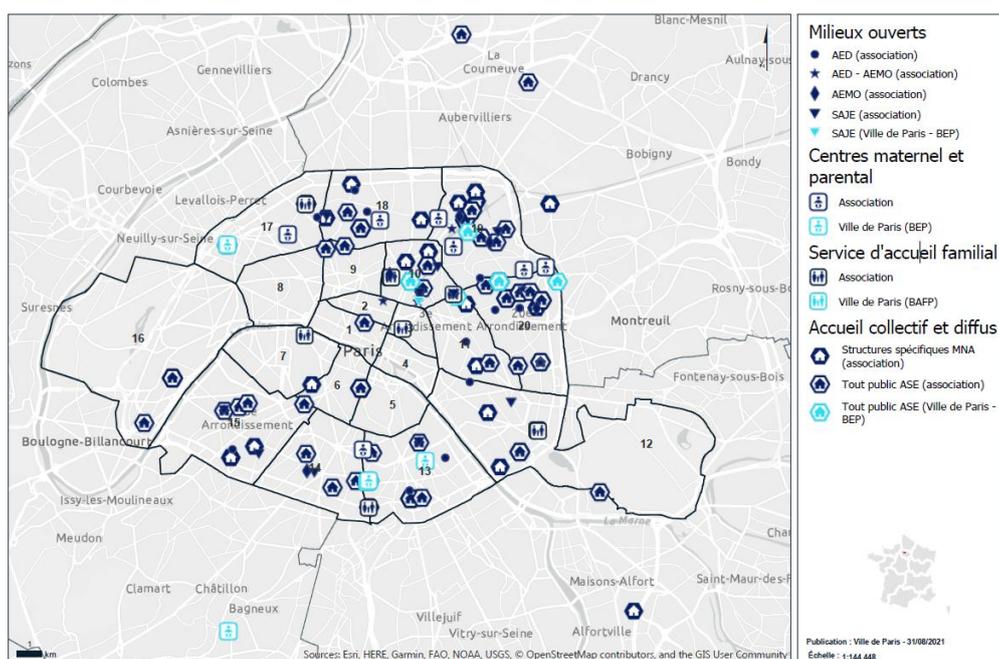


Sources : DSOL, au 31 décembre ; Insee RP 2017.

À noter que les services parisiens de l'ASE accueillent aussi des jeunes dont la prise en charge n'est pas territorialisée : il s'agit de pupilles de l'Etat, de mineur-e-s non accompagné-e-s, de jeunes majeur-e-s ou encore d'enfants non affecté-e-s à un secteur particulier.

Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance

Carte 31 • Les services parisiens de la protection de l'enfance en 2021



Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DSOL.

■ Glossaire

AAH : l'Allocation aux adultes handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

AEEH : l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

Allocations logement : les allocations logement sont des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La Caf verse 3 types d'allocations : l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

APA : l'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

ASPA : l'Allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

Chômage : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee et celles de la Dares et Pôle Emploi.

Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du Bureau international du travail (BIT) afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Famille : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

IRIS : l'IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un IRIS d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitant·e·s environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS). Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

Intensité de la pauvreté : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

Logement inconfortable : Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les

logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des IRIS.

Logement en suroccupation : Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

MDPH : Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribuées aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Ménage : l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

PCH : La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

Population active / inactive : La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

Rapport interdécile : L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10% les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

Revenu disponible annuel médian : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

■ Données et contact

Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp)
- Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- La Caisse d'allocations familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire parisien du handicap (OPH)
- L'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Analyse, rédaction et cartographie : Observatoire social de la Ville de Paris

Contact : marie.mallet@paris.fr / lucile.basse@paris.fr

Janvier 2023